Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 57 (1972)

Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

9

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
de crédit mutuel

Paraît chaque mois
57e année
Lausanne
Septembre 1972

Le Messager Raiffeisen

Réflexions pour le temps du Jeûne fédéral

Nous sentons tous, dans ce pays, que nous sommes à un tournant de notre devenir national et que les options que nous avons à prendre dans le domaine économique et politique risquent de perturber notre mode traditionnel de vivre. Cela ne va pas sans susciter quelque inquiétude dans notre peuple. Plusieurs se demandent si une petite nation a encore des chances de pouvoir subsister dans la grande remise en question de toutes les structures traditionnelles, provoquée par la révolution technologique de notre temps. Cette angoisse face à l'avenir n'a-t-elle pas sa source dans le fait que nous oublions, submergés que nous sommes par les informations du moment, que Dieu est maître de l'histoire ? Toute la Bible témoigne de cette vérité élémentaire et perdurablement valable jusqu'à la fin du monde.

Aussi, rien de solide dans le politique comme dans l'économique ne pourra être entrepris pour assurer l'avenir si, au préalable, nous ne revenons pas à Celui qui, en son Fils, a vaincu le monde. Si, au travers du grand branle-bas des idées, des contestations, des planifications, nous ne sommes pas ancrés dans la certitude que Dieu règne, livrés à nous-mêmes, nous ne pourrons jamais, sans angoisse, affronter demain. Les sciences, tant à la mode aujourd'hui, la cybernétique, l'informatique, la sociologie, la politologie, la futurologie, ne sauraient pallier la grande crise d'âme qui rend notre société moderne de plus en plus inhumaine et incohérente. Elles ne peuvent résorber, par leur langage mathématique, l'angoisse qui rend notre prise de conscience nationale si fragile.

En Suisse alémanique, l'expression dont on se sert pour définir le jour du Jeûne fédéral comprend trois termes : reconnaissance, repentance, prière. Ces trois expressions complémentaires indiquent le chemin d'une véritable redécouverte de notre raison d'être. Nous n'aurons jamais la nécessaire audace pour assurer notre avenir national si nous refusons d'accompagner le fils prodigue dans sa marche de retour vers son père, vers ce Dieu qui permet le miracle suisse et qui seul peut donner aux valeurs essentielles à toute politique vraie leur véritable sens. Que signifient, hors de la foi, les mots de liberté, de respect de la personne, de solidarité et de bien commun ? Sans Lui, nous restons captifs de nos égoïsmes et esclaves de conflits d'intérêts qui rendent impossible la création d'une communauté nationale unie et solidaire, seule capable de définir des structures humaines pour la Suisse de demain.

Opérer ce retour à la seule source créatrice de notre destin individuel et national est la tâche la plus urgente de l'heure, sinon nous serons submergés par des problèmes secondaires qui nous feront perdre de vue l'orientation générale de notre devenir. M. Nello Celio, président de la Confédération, le répétait dans l'un de ses discours : « Je crois que le tort réside dans l'idée de vouloir concilier ce qui est inconciliable et d'avoir vu, dans le développement économique des pays, une source de richesse — ce qui est d'ailleurs incontestable — sans se rendre suffisamment compte qu'au delà de certaines limites, la prospérité ne compense pas la valeur d'autres biens dont on n'a estimé l'importance qu'au moment de leur disparition. »

E. DuBois, pasteur

Fête nationale et Jeûne fédéral : où en sommes-nous ?

Il y a des questions qui reviennent régulièrement dans la presse comme des serpents de mer : la baisse des impôts (!), la lutte contre l'inflation et l'augmentation du coût de la vie, et bien d'autres encore. Et régulièrement aussi on se pose des questions sur notre Premier Août et notre Jeûne fédéral : tout cela a-t-il encore un sens aujourd'hui ? tout cela n'est-il pas dépassé et démodé ? ne serait-ce pas une de ces vieilleries bonnes à mettre au rancart et au musée ?...

Oui et non, répondrais-je comme le Normand ou le Gascon rusé, quelque peu frère du renard. Je crois qu'il faut réfléchir et distinguer.

Ces deux solennités ont été instituées il y a bien des années, à une époque où les gens avaient des goûts et des problèmes bien différents des nôtres. D'autre part, ils avaient pour exprimer leurs sentiments des formes et des expressions fort éloignées de celles du XXe siècle. Par exemple, le XIXe siècle, fils du Romantisme, adorait le style « pompier » et ronflant : plus c'était sonore, plus c'était beau : ce style a envahi la poésie, le théâtre, même la chaire de nos églises et je crois qu'il en est resté quelque chose dans certaines phrases de discours du Premier Août. De même le programme de quelques-unes de ces fêtes se ressent encore du goût de cette époque.

Or cela, aujourd'hui, nous horripile et nous agace : le style et le goût ont évolué. Nous préférons une autre manière d'exprimer et d'extérioriser nos sentiments.

Qu'est-ce à dire ? Faut-il, à cause de cela, tout balancer par-dessus bord et supprimer ces deux fêtes ? Je crois que ce serait aller un peu vite en besogne et que ce serait dommage.

Prenons le Premier Août : par-delà les récits traditionnels, où la légende se mêle à l'histoire, quelques hommes de chez nous se sont unis pour se porter mutuellement aide et secours et fonder un pacte qui doit durer, si Dieu le veut, à perpétuité. Sans réaliser peut-être pleinement toute la portée historique de leur geste, ils ont fondé une nation qui est encore là en 1972, et je pense que cela est encore valable aujourd'hui.

Trop souvent le Jeûne fédéral est prétexte à de grandes randonnées automobiles accompagnées de visites dans les relais gastronomiques. En Suisse romande, à l'époque du Comptoir, il est souvent l'occasion de quelques modestes (!) libations... Dame, il faut bien faire de la place pour la nouvelle vendange. Et pourtant, malgré ces petits travers, c'est un jour où de nombreux Confédérés invoquent sur leur patrie la protection du Tout-Puissant. « Si le Seigneur ne bâtit la maison, si le Seigneur ne garde la ville, en vain la garde veille, en vain peinent les maçons. » (Psaume)

En somme, ce qu'il faudrait, dans ce domaine, ce serait un puissant courant d'air et un essai de renouveau : garder ces fêtes anciennes et vénérables en les modernisant et en leur injectant du sang frais.

Nos ancêtres, à leur époque, ont eu leurs problèmes, ils ont essayé de les solutionner et, dans certains cas, ma foi, ils n'ont pas si mal réussi.

Notre époque, aussi, a ses problèmes : problèmes matériels, problèmes politiques, problèmes sociaux, problèmes moraux, que sais-je encore ?

Pour y voir clair là-dedans, nous avons besoin d'avoir l'esprit d'initiative et d'union des hommes de 1291 : nous avons besoin d'avoir l'esprit de foi de ceux qui ont mis une croix dans notre drapeau et institué le Jeûne fédéral.

Gardons notre Premier Août et notre Jeûne fédéral, mais mettons-y les problèmes et les formes de notre époque, rajeunissons-les avec tout le dynamisme d'aujourd'hui et vous verrez qu'alors ces fêtes sont encore capables de faire vibrer nos cœurs. *Abbé Christophe*

La sauvegarde de notre monnaie : les mesures du Conseil fédéral

L'arrêté fédéral du 8 octobre 1971 sur la sauvegarde de la monnaie a été approuvé, le 4 juin dernier, à une forte majorité de la modeste cohorte de citoyennes et de citoyens qui prirent la peine de se rendre aux urnes.

Se basant sur l'article premier de cet arrêté, le Conseil fédéral a promulgué, les 26 juin, 4 et 5 juillet, six ordonnances et arrêtés. Nous reproduisons ci-après l'essentiel des dispositions touchant à l'activité de nos Caisses Raiffeisen.

Ces mesures firent immédiatement l'objet de nombreux et parfois mordants commentaires : juste rançon de la démocratie qui ne connaît pas le port obligatoire de la muselière.

Dans ce domaine comme dans tant d'autres, la critique est aisée. L'art, en revanche, est difficile. Evidemment, le succès de ces mesures dépendra en bonne partie de la manière dont elles seront appliquées. Nous sommes convaincu que le Gouvernement fédéral saura veiller au grain.

La direction et le secrétariat de l'Union suisse se tiennent à l'entière disposition des Caisses affiliées pour tout renseignement complémentaire dont leurs dirigeants pourraient avoir besoin.

-pp-

1. *Arrêté du Conseil fédéral interdisant le placement de fonds étrangers dans les immeubles en Suisse.* (Du 26 juin 1972, entré en vigueur le 27 juin 1972, à 7 heures.)

La conclusion d'actes juridiques visant à l'acquisition d'immeubles en Suisse par des personnes ayant leur domicile ou leur siège à l'étranger est interdite. Sont assimilées à l'acquisition d'immeubles :

— l'acquisition de droits de superficie, ou de droits d'usufruit sur des immeubles ou de droits d'habitation,
— l'acquisition de droits d'emption, de préemption ou de réméré sur des immeubles, et de parts de fonds immobiliers.

2. *Ordonnance concernant le placement de fonds étrangers.* (Du 26 juin 1972, entrée en vigueur le 27 juin 1972 à 7 heures.)

Les dispositions de cette ordonnance s'appliquent aux commerçants de titres (les banques sont régulièrement considérées comme tels), aux sociétés fiduciaires, aux gérants de fortunes ainsi qu'à toute autre personne ou société qui se consacre aux placements de fonds.

Ils doivent renoncer aux placements de fonds étrangers. Sont considérés comme fonds étrangers les moyens de paiement, les avoirs et autres biens des personnes physiques de nationalité étrangère domiciliées à l'étranger ainsi que des personnes morales et sociétés ayant leur siège à l'étranger. Les Suisses domiciliés à l'étranger ne sont pas touchés par ces prescriptions.

Les personnes et les sociétés visées par cette ordonnance doivent renoncer aux placements de fonds étrangers en papiers-valeurs suisses (obligations de caisse, actions, effets de change, etc.) et en hypothèques grevant des immeubles suisses ; elles doivent également s'abstenir de toute activité de représentant ou d'intermédiaire en vue de l'acquisition de tels biens et valeurs.

En cas de doute, elles sont tenues de déterminer la provenance de ces fonds.

3. *Ordonnance concernant la rémunération des fonds étrangers* (Du 4 juillet 1972, entrée en vigueur le 3 juillet 1972.)

a) Cette ordonnance s'applique aux établissements soumis à la loi fédérale sur les banques, donc également aux Caisses Raiffeisen. Sont considérés comme fonds étrangers les avoirs en banque d'étrangers libellés en francs suisses. Sont réputées étrangers les personnes physiques de nationalité étrangère domiciliées à l'étranger, les personnes morales et sociétés ayant leur siège à l'étranger ainsi que les personnes morales et les sociétés qui ont leur siège en Suisse, lorsqu'elles sont en mains étrangères et qu'elles n'exercent aucune activité économique en Suisse. La principauté de Liechtenstein est considérée comme territoire étranger.

b) Aux termes de cette ordonnance, les fonds étrangers déposés en Suisse depuis le 31 juillet 1971 ne doivent plus être rémunérés, *à l'exception :*

— des nouveaux avoirs étrangers déposés après le 31 juillet 1971 sur des livrets et comptes d'épargne, sur des livrets et comptes de dépôts, ainsi que sur des livrets et comptes de placement, si ces avoirs ne dépassent pas 50 000 francs par déposant.

c) Lorsqu'un étranger disposait d'un avoir dans une banque avant le 31 juillet 1971, celle-ci peut continuer à le rémunérer à raison du montant qui figurait dans ses livres à cette date. La rémunération des avoirs étrangers crédités après le 31 juillet 1971, mais avant l'entrée en vigueur de cette ordonnance, n'est interdite qu'à compter du jour, après l'entrée en vigueur de l'ordonnance, où ces avoirs sont échus ou peuvent être dénoncés au remboursement.

d) Par ailleurs, les banques débitrices doivent prélever d'avance une commission trimestrielle de 2 pour cent (intérêt négatif) sur l'accroissement des avoirs étrangers depuis le 30 juin 1972. Cette commission ne doit pas être calculée sur les comptes faisant partie des exceptions énumérées sous lettre b ci-dessus. Dans les dix jours qui suivent la fin de chaque mois, les banques doivent bonifier à la Banque nationale les commissions prélevées. En ce qui concerne les Caisses Raiffeisen, cette bonification se fera par l'intermédiaire de la Caisse centrale.

4. *Ordonnance portant obligation de solliciter une autorisation pour recueillir des fonds à l'étranger* (Du 5 juillet 1972, entrée en vigueur le 5 juillet 1972, à 12 heures.)

Selon cette ordonnance, l'obtention par des personnes ou sociétés domiciliées en Suisse de crédits de personnes ou de sociétés domiciliées à l'étranger est soumise à une autorisation de la Banque Nationale Suisse.

5. *Ordonnance concernant les avoirs minimaux sur les fonds étrangers* (Du 5 juillet 1972, entrée en vigueur le 5 juillet 1972, à 12 heures.)

Sont visées par cette ordonnance les banques et les sociétés financières soumises à la loi fédérale sur les banques et dont le bilan s'élève à 20 millions de francs au moins. Elles doivent verser à la Banque nationale des avoirs minimaux sur l'accroissement des fonds étrangers enregistré depuis le 31 juillet 1971. Sont exemptés ici également les comptes compris dans les exceptions citées au chapitre 3, lit. b qui précède. Les avoirs minimaux peuvent atteindre 90 % de l'accroissement des fonds enregistrés depuis le 31 juillet 1971.

6. *Ordonnance concernant les positions en monnaies étrangères des banques* (Du 5 juillet 1972, entrée en vigueur le 5 juillet, à 12 heures.)

Aux termes de cette ordonnance, chaque jour, à la clôture, le total des avoirs en monnaies étrangères des banques doit couvrir le total de leurs engagements en monnaies étrangères. Les Caisses Raiffeisen n'ayant pas d'engagements en monnaies étrangères — tout au plus disposent-elles d'avoirs en monnaies étrangères (billets, etc.) — cette ordonnance est sans grande portée pour elles.

* * *

La règle suivante peut être appliquée pour tous ces arrêtés et ordonnances : on peut admettre que les *travailleurs étrangers* en Suisse sont considérés comme étant domiciliés dans notre pays lorsqu'ils y séjournent avec leurs familles ou si, tout en n'étant qu'au bénéfice d'un permis de séjour limité, ils exercent leur activité en Suisse depuis deux ans au moins.

En ce qui concerne l'intérêt et les avoirs minimaux, sont également valables les exceptions précitées jusqu'à concurrence de 50 000 francs par déposant. *En cas de doute, les banques sont tenues de déterminer la provenance des fonds.*

Sur la base de ces divers arrêtés et ordonnances, les Caisses Raiffeisen devront notamment tenir compte des prescriptions suivantes :

— A partir du 27 juin 1972, les placements de fonds étrangers ne peuvent plus se faire sous forme d'obligations de caisse.

— En principe, les fonds étrangers déposés depuis le 31 juillet 1971 ne peuvent plus être rémunérés, sauf les dépôts sur carnets et comptes d'épargne, sur livrets et comptes de dépôts, sur livrets et comptes de placement ne dépassant pas 50 000 francs par déposant. La rémunération des placements de fonds étrangers effectués avant le 31 juillet 1971 peut être maintenue, mais seulement jusqu'à concurrence du solde accusé par le compte au jour de référence.

Pour les avoirs étrangers déposés entre le 31 juillet 1971 et le 3 juillet 1972, la rémunération n'est interdite qu'à compter du jour, après l'entrée en vigueur de l'ordonnance correspondante (3 juillet 1972), où ces avoirs sont échus ou peuvent être dénoncés au remboursement, soit pour les obligations à partir de leur date d'échéance, pour les carnets d'épargne dès le jour où, depuis le 3 juillet 1972, l'avoir aurait pu être dénoncé, pour les comptes courants immédiatement, donc dès le 3 juillet 1972.

— Une commission trimestrielle de 2 %, prélevée d'avance, doit être débitée sur l'accroissement, dès le 30 juin 1972, de tout avoir étranger. En sont exemptés : les dépôts jusqu'à 50 000 francs par déposant sur les carnets et comptes d'épargne, etc., énumérés ci-avant.

— La Banque nationale peut exiger des Caisses dont le bilan s'élève à 20 millions de francs, de verser auprès d'elle des avoirs minimaux sans intérêt sur l'accroissement des fonds étrangers intervenu depuis le 31 juillet 1971. Les avoirs rémunérables déjà mentionnés, jusqu'à concurrence de 50 000 francs par déposant, peuvent être déduits lors du calcul des avoirs minimaux.

A. Edelmann, directeur,
dans le *Raiffeisenbote*
(Adaptation française : -pp-)

Chronique économique et financière

Economie mondiale

Les derniers événements monétaires sont encore trop récents pour qu'on puisse déjà en prévoir les conséquences sur le cours de l'économie. Presque partout, les statistiques font état d'un essor conjoncturel de caractère à vrai dire fortement inflationniste. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis s'annonce une reprise des investissements privés qui stimule aussi l'activité économique. Le climat conjoncturel s'améliore également en Europe grâce aux mesures de relance prises par de nombreux gouvernements.

Ainsi, l'optimisme règne à Washington, malgré l'inflation et le chômage. La reprise économique est désormais si ferme qu'elle écarte toute raison d'alarme quant à l'incidence possible de la guerre du Vietnam ou de la fièvre des débats d'une année électorale, déclare la « First National City Bank » dans son bulletin économique de juin. Tous les grands secteurs industriels, à l'exception des mines, ont enregistré des taux d'augmentation de leurs effectifs plus élevés que l'an dernier.

En Grande-Bretagne,le rythme de l'inflation affaiblit la compétitivité du pays sur les marchés mondiaux, ce qui, venant s'ajouter à l'augmentation du déficit de la balance commerciale, a contribué pour une bonne part aux récents développements monétaires. La France continue à connaître une expan-

sion satisfaisante : importations et exportations se développent favorablement, ce qui fait que la balance commerciale est restée légèrement excédentaire pour le premier semestre de cette année. En Allemagne fédérale, la hausse du coût de la vie s'est légèrement ralentie et la courbe de la production industrielle continue à monter. Malgré les dernières élections parlementaires, l'Italie n'est pas encore sortie de la stagnation économique. Il faudrait que s'apaisent les vagues successives de grèves.

Economie suisse

Chez nous, l'essor conjoncturel se poursuit également. Les affaires sont de plus en plus stimulées par la demande étrangère. Et on enregistre de multiples signes indiquant un renforcement des tendances expansionnistes, écrit le « Crédit Suisse » dans son rapport sur la situation économique.

Selon l'enquête du délégué aux questions conjoncturelles sur l'activité de la branche du bâtiment en 1972, les projets de constructions dont l'exécution est envisagée cette année encore représentent 24,6 milliards de francs, somme qui excède de 3880 millions ou de 18,7 % (13 % a. p.) le chiffre correspondant de 1971. Le taux de croissance a donc encore nettement progressé. On peut sans doute en déduire que se dessine une nouvelle expansion de la conjoncture. C'est principalement la construction de logements, dont les projets marquent une plus-value de 1,7 milliard de francs ou de 22 %, qui participe le plus fortement à l'augmentation prévue. Les perspectives qu'offre la production de logements restent très favorables cette année. En ce qui concerne les constructions industrielles projetées, leur progression de quelque 700 millions de francs ou de 16 % correspond approximativement à celle que l'on avait notée l'an passé.

Le délégué aux questions conjoncturelles constate que le chiffre reflétant l'évolution des constructions projetées fait présumer un nouvel accroissement de la demande et conclut que les résultats de l'enquête attestent clairement la nécessité de maintenir en vigueur l'arrêté fédéral sur la stabilisation du marché de la construction.

Dans le secteur horloger, on observe actuellement des tendances plus positives qu'au début de l'an. Tel est l'avis du groupe de travail de cette industrie. Les exportations de montres avaient régressé de 3,7 % en pièces d'avril 1971 à mars 1972, par rapport à la période correspondante de 1970-71. Toutefois, les entrées de commandes s'accroissent et on attend que ces symptômes de reprise se confirment ces prochains mois.

Le développement du commerce extérieur de la Suisse s'est affirmé, en juin, par des taux de croissance supérieurs à la moyenne des mois précédents. Pour le premier semestre de l'année en cours, les importations se sont chiffrées à 15 888 millions de francs, en augmentation de 1177 millions ou de 8 % (janvier-juin 1971 : + 7,9 %), tandis que les exportations de 12 571 millions de francs marquaient un bond en avant de 1172 millions ou de 10,3 % (janvier-juin 1971 : + 6,9 %), d'où découle un déficit de la balance commerciale de 3317 millions de francs (3312 millions pour la même période de 1971).

Plusieurs observateurs de notre vie économique prédisent une nouvelle expansion des affaires dans le deuxième semestre de cette année. N'en déplaise aux partisans de la haute conjoncture à tout prix, même au prix d'une dépréciation accélérée de la monnaie, cette perspective ne doit pas nous causer une joie sans mélange. Il est d'autant plus difficile de combattre l'inflation qui constitue actuellement le danger numéro un, a déclaré M. Celio, notre grand argentier fédéral.

L'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, s'est inscrit à 127,1 points à fin mai (septembre 1966 =-100), à 127,8 points à fin juin et à 127,9 points à fin juillet, marquant ainsi successivement une augmentation de 1 %, 0,6 % et 0,1 %. Pour fin juillet, ce chiffre est de 6,4 % plus élevé par rapport à son niveau de juillet 1971 (120,2).

Sur le plan international, la Suisse occupe, pour le moment, en ce qui concerne l'augmentation des prix à la consommation, la troisième place (6,4 %) après les Pays-Bas (8 %) et la Grande-Bretagne (7,6 %). La progression est moins rapide en France (5,9 %), en République fédérale allemande (5,4 %), au Japon (4,5 %) et aux Etats-Unis (3,5 %).

Marchés de l'argent et des capitaux

La fin du premier semestre de l'année en cours a été marquée par la crise de la livre sterling, ce qui a entraîné de sérieux troubles sur les marchés des changes internationaux. Se donnant comme objectif majeur la défense de notre monnaie nationale, le Conseil fédéral s'est vu dans l'obligation de prendre une série de mesures pour enrayer l'afflux de capitaux étrangers dans notre pays. Il a même frappé très fort en recourant aux pleins pouvoirs qui lui ont été conférés en matière monétaire pour empêcher que notre économie ne soit inondée par une marée de fonds étrangers. Le président de la Confédération, M. Celio, chef du Département des finances et des douanes, a d'ailleurs, à ce propos, lancé un appel au pays, proclamant qu'« il est indispensable de maintenir la discipline et de se plier aux exigences du moment ».

En mettant un frein à l'afflux de capitaux étrangers dans notre économie, les six arrêtés fédéraux — de nature monétaire et conjoncturelle — doivent également exercer une influence anti-inflationniste, en particulier dans le secteur de la construction. L'arrêté interdisant le placement de fonds étrangers dans des immeubles en Suisse rejoint, bien entendu, le désir du peuple suisse d'empêcher la « vente à l'encan » du territoire national, a précisé M. Celio. Ces mesures semblent bien donner un résultat vraiment positif surtout avec l'introduction d'un intérêt négatif de 2 % par trimestre sur les avoirs étrangers en francs déposés en Suisse.

Dans la *Gazette de Lausanne* du 1er août, le professeur François Schaller justifie les arrêtés fédéraux qui se trouvent naturellement critiqués dans certains milieux intéressés. « Si le Conseil fédéral s'était abstenu d'agir, écrit-il, le concert de reproches aurait certainement dépassé tout ce que nous avons jamais entendu jusqu'ici, et le mécontentement général eût été pleinement justifié. » D'ailleurs, en Allemagne où la situation générale est dans une certaine mesure comparable à la nôtre, les mesures adoptées sont assez semblables à celles prises chez nous. « Sauvegarder une monnaie ne peut avoir qu'un sens, poursuit le professeur Schaller ; il s'agit de préserver sa valeur qui se mesure à son pouvoir d'achat. En d'autres termes, la politique suivie par le Département fédéral des finances et la Banque nationale s'intègre dans la lutte contre l'inflation. » Pour une fois, il y a cohérence entre les diverses mesures prises et la situation du moment. Voilà bien la condition première d'une vraie politique économique nationale.

VACANCES - REPOS - GRAND AIR
Vue panoramique sur les Alpes
Sports d'hiver et d'été
Nombreuses promenades à pied
Ambiance familiale - Chambres tout confort - Cuisine par chef

VILLA NOTRE DAME
3962 Montana (VS). Tél. (027) 7 34 17
Ouvert toute l'année - Alt. 1500 m.

Presses hydrauliques et bâches de silo
de la meilleure qualité, en tissu trévira robuste, prix bien plus avantageux en vente directe de la fabrique.
Bieri Blachen AG, 6022 Grosswangen
Tél. (045) 3 54 40

Courroies caoutchouc
Courroies nylon
à des prix sans concurrence
en toutes largeurs et longueurs
collées sans fin ou agrafées.
Bieri Blachen AG, 6022 Grosswangen
Tél. (045) 3 54 40

Mais encore faut-il que notre politique monétaire puisse s'appuyer sur un système monétaire international digne de confiance. Un avertissement en ce sens a été donné récemment par l'Association fédérale des banques allemandes : « Si l'on ne parvient pas à mettre sur pied une stratégie commune pour se protéger contre l'invasion des dollars, toute disposition économique entre les pays de l'Europe élargie s'en trouvera gravement compromise. » Voilà le doigt sur la plaie !

Le dispositif de défense mis en place dans notre pays n'a cependant pas suffi à faire cesser l'afflux de dollars étrangers. A la mi-juillet, les réserves de devises de la Banque nationale s'inscrivaient à 11,6 milliards de francs et dépassaient de 4,4 milliards leur niveau de la mi-juin. A cet accroissement des réserves officielles de devises correspond une augmentation des engagements de l'institut d'émission. A la mi-juillet, les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie, s'élevaient à 9,9 milliards de francs, accusant ainsi un accroissement mensuel de 3,3 milliards.

Le mouvement des taux d'intérêt a suivi assez fidèlement les variations de l'état des liquidités sur le marché monétaire. En raison de l'augmentation de ces liquidités, le taux de l'argent au jour le jour sur les euro-francs est tombé pratiquement à zéro. Le taux d'intérêt des dépôts à trois mois est aussi tombé de 3 % en juin à ¼ % à la mi-juillet. Celui des dépôts à six et onze mois varie de 2 ½ à 3 %. Dans les banques cantonales, le taux moyen de l'épargne de 4,15 % n'a pas varié depuis le début de l'an, tandis que les obligations sont offertes actuellement aux taux variant entre 4 ½ et 5 % selon le terme. Le taux moyen des hypothèques de premier rang reste à 5,35 % depuis le mois d'avril pour les anciennes et à 5,44 % pour les nouvelles affaires.

Le marché des capitaux a été un peu moins sollicité en juin-juillet que les mois précédents. En juin, le prélèvement net opéré sur le marché s'inscrit à 732 millions de francs contre 991 millions en juin 1971. Les nouvelles émissions ont rencontré un accueil favorable, pour autant que les conditions d'émission étaient conformes à la situation du marché ; elles ont même dépassé largement les montants offerts. Les mesures de politique monétaire n'ont eu que des répercussions relativement faibles sur le cours des titres à revenu fixe. Le rendement moyen des emprunts fédéraux a passé de 5,06 à la fin juin à 5 % à la mi-juillet, de 4,94 % qu'il était au début d'avril. Pour le troisième trimestre, le calendrier des émissions publiques d'emprunts suisses par obligations a été fixé à 880 millions.

Dans les Caisses Raiffeisen

Le tableau que nous venons de brosser ne fait ressortir aucun indice qui pourrait inciter nos Caisses de crédit mutuel à prévoir des modifications dans l'échelle des taux appliqués actuellement. Les perspectives sont à la stabilisation. Seul, le taux des obligations de caisse a été généralement abaissé de ¼ % et ramené de 5 ¼ à 5 % pour les titres à 5 ans de terme (4 ¾ % pour ceux à 3 ans). Exceptionnellement, quelques Caisses en mal de liquidité ou en butte à une concurrence locale ont conservé le taux de 5 ¼ % pour s'assurer les rentrées nécessaires d'argent. Dans la catégorie des prêts et crédits, la stabilisation des conditions d'intérêt s'impose également. En tout cas, des allégements ne sauraient encore être concédés, si l'on veut maintenir l'équilibre du budget établi au début de l'année en conformité des résultats du dernier bilan.

Fx

Extrait des délibérations de la séance commune des organes supérieurs de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, du 9 juin 1972, à Bâle

La veille du Congrès, les membres des conseils d'administration et de surveillance de l'Union suisse se réunirent en séance ordinaire, sous la présidence de M. Paul Schib, ancien conseiller national. Les délibérations portèrent sur les objets suivants :

1. Les Caisses nouvellement fondées de
Croglio TI et
Tavannes JB
sont admises au sein de l'Union suisse, qui compte ainsi 1153 institutions affiliées.

2. Des avances sont accordées à des Caisses affiliées ainsi que divers prêts et crédits à des particuliers et à des collectivités de droit public.

3. Le directeur Edelmann rend compte des pourparlers qui ont eu lieu, à propos du projet de nouveaux statuts des Caisses de crédit mutuel, avec l'Office fédéral du registre du commerce et le chef du secrétariat de la Commission fédérale des banques.

4. Le directeur Roos rapporte sur la marche des affaires de la Caisse centrale durant l'exercice en cours, tandis que le directeur Edelmann donne un aperçu de l'activité déployée par l'Office de revision, tout particulièrement en ce qui concerne les revisions des Caisses affiliées.

5. Les conseils de l'Union prennent connaissance du rapport rédigé par la Fiduciaire S.A. Revisa, à l'issue de la revision légale effectuée par cet organe.

6. Les comptes annuels de la Caisse de retraite et de l'Assurance-épargne de l'Union suisse pour 1971 sont approuvés sur la base du rapport présenté par le conseil de surveillance qui avait charge de les expertiser.

7. Les membres des conseils de l'Union sont tenus au courant de l'état des travaux du nouveau bâtiment de l'Union ainsi que des préparatifs du Congrès.

La Suisse après la dévaluation du dollar

Les bouleversements de l'année 1971 préoccupent tous ceux qui savent ou qui pressentent que la dévaluation du dollar américain ne saurait être comparée aux manipulations monétaires intervenues dans de nombreux pays d'Europe et d'Amérique, notamment, depuis la fin de la guerre de 1914 à 1918.

M. E. Stopper, président de la Direction générale de la Banque nationale suisse, a consacré à ce sujet un rapport de vingt-quatre pages lors de l'assemblée des actionnaires du 28 avril dernier. La place dont nous disposons ne nous permet malheureusement pas de le reproduire in extenso. *De la première partie, intitulée « Grandeur et décadence du système basé sur l'étalon dollar-or », nous ne présenterons que l'introduction. En revanche le dernier chapitre « Remarques sur la politique monétaire de la Suisse après le réajustement des cours » est livré en entier, car il est susceptible d'intéresser les dirigeants et les gérants de nos Caisses.*

La rédaction

Grandeur et décadence du système basé sur l'étalon dollar-or

Selon une opinion très répandue, le 15 août 1971 a eu lieu l'enterrement du système monétaire de l'après-guerre basé sur l'étalon dollar-or. Il n'y a pas eu d'effondrement du système. Seule l'idée que celui-ci reposait sur l'étalon dollar-or s'est dissipée. En réalité, il s'était fondé pratiquement sur l'étalon-dollar et l'économie s'y était adaptée depuis longtemps. Si les banques centrales n'ont plus pu ignorer, depuis la deuxième moitié des années soixante, combien la réalité divergeait du modèle, elles ont essayé de se comporter comme si cet écart n'existait pas, afin d'éviter des bouleversements aux conséquences incalculables.

Au cours de 1971, la différence entre le modèle et la réalité est devenue si importante qu'il n'a plus été possible de la passer sous silence. En particulier, la suspension de la convertibilité formelle du dollar, le 15 août, a empêché les banques centrales de continuer à se comporter comme si le modèle s'imposait. Toutefois, c'est la déclaration que le président Nixon a faite à cette occasion et selon laquelle le dollar était surévalué qui a provoqué le véritable bouleversement. Elle devait inciter les détenteurs de dollars à s'en débarrasser en masse et les autres pays industrialisés à se protéger en laissant flotter leur change.

Dès le début, les mesures protectionnistes dont les Etats-Unis ont accompagné la suspension de la convertibilité du dollar, les dispositions diverses que la conjoncture a amené différents pays à prendre, ainsi que l'importance du marché des euro--devises ont fait mal augurer du flottement des changes. L'insécurité qui en est résultée a accéléré le retour à ces changes fixes et a incité les Etats à accepter la dévaluation directe et indirecte du dollar.

L'accord international du 18 décembre a entraîné des ajustements de change qui représentent une dévaluation du dollar d'environ 12 % par rapport aux monnaies des autres pays industrialisés, à l'exception du dollar canadien. En outre, il constitue une première et importante étape qui doit conduire à une réforme monétaire supprimant progressivement le système basé sur l'étalon-dollar. Cependant, le retour aux changes fixes signifie d'abord la reconnaissance de l'étalon-dollar. Cette reconnaissance n'a pas été imposée par les Etats-Unis, mais par les nécessités de l'économie mondiale, qui a utilisé l'étalon-dollar depuis plus d'une génération.

Remarques sur la politique monétaire de la Suisse après le réajustement des cours

L'excessif accroissement des disponibilités en dollars hors des Etats-Unis n'a pas manqué de laisser des traces dans notre pays. La Suisse est devenue l'un des centres collecteurs et distributifs de ces fonds. Nos grandes banques qui, depuis des décennies, effectuent des opérations internationales et les banquiers privés, spécialisés dans la gestion de fortunes, n'ont pas été les seuls à assumer de telles fonctions; ils en ont partagé l'exercice avec des succursales et des sociétés affiliées de banques étrangères, en particulier de banques américaines. Le nombre des sociétés de financement appartenant à des trusts étrangers a augmenté aussi.

L'accroissement des opérations bancaires internationales n'apparaît pas intégralement dans les bilans des banques suisses. Si l'on établit une comparaison sur le plan international, les bilans de nos grandes banques n'atteignent qu'une importance moyenne. Compte tenu toutefois des opérations fiduciaires faites pour la clientèle, les avoirs à l'étranger et les engagements envers l'étranger de nos banques occupent la première place sur le continent européen.

L'importante gestion de fortune n'apparaît pas dans la somme des bilans. Elle forme pourtant la base d'une forte capacité internationale de placement de titres.

L'activité internationale de nos banques est devenue l'un des principaux postes actifs de notre balance des revenus. Elle a contribué également à un riche, voire même, lors de la surchauffe, à un trop riche approvisionnement de capitaux en Suisse, ainsi qu'au maintien des taux intérieurs d'intérêt à un bas niveau.

Toutefois, au point de vue économique, ces apports ont, pour une bonne part, le caractère d'une prime contre le risque.

Il faut avoir constamment à l'esprit que les opérations internationales de nos banques se sont développées ensuite de la détérioration des relations monétaires, introduisant du même coup le bacille de l'instabilité dans notre pays. Cette interdépendance excessive par rapport à notre capacité économique réduit encore notre liberté, déjà fort limitée par d'autres facteurs, de pratiquer une politique monétaire appropriée aux conditions de la Suisse.

Dans cette conjoncture, il est particulièrement désagréable de constater que, malgré tous nos efforts pour l'empêcher, l'étranger utilise maintenant le franc suisse comme monnaie de réserve. Il semble que les avoirs en francs suisses détenus par des autorités monétaires étrangères se sont accrus au-delà des réserves de devises que la Banque nationale garde normalement.

Relativement à l'importance de leur économie, la fonction de monnaie de réserve paraît peser aujourd'hui davantage sur la Suisse que sur les Etats-Unis eux-mêmes. Avec le temps, cette position est intenable. Nous désirons saisir cette occasion pour lancer un appel aux banques d'émission étrangères, afin qu'elles réduisent leurs avoirs en francs suisses.

La Banque nationale aura toujours plus de difficultés à s'acquitter des tâches que lui impose la constitution, bien que la grande majorité des banques soutiennent son action avec une remarquable volonté. Les circonstances elles-mêmes fixent cependant des limites à ce soutien. Aussi, plus que jamais, des mesures autres que monétaires doivent-elles étayer la lutte contre l'inflation. Il va de soi que nous continuerons d'agir dans toute la mesure du possible.

Actuellement, notre première préoccupation est de résorber l'excédent de liquidité qui nous submerge depuis le mois d'août dernier, ainsi que l'offre excessive de capitaux.

Ces deux facteurs ont favorisé la baisse des taux d'intérêt et soutenu le cours du dollar. La Banque nationale, contrairement à d'autres banques d'émission, s'est trouvée ainsi à l'abri de nouveaux afflux de dollars qui augmentent la liquidité. Toutefois, une offre excessive d'argent et de capitaux, qui ramène les taux d'intérêt à un niveau inférieur au taux de l'inflation, favorise du même coup cette inflation.

Certes, dans les secteurs orientés vers les exportations, des influences extérieures marquées par la récession peuvent encore refréner l'évolution inflationniste. Ce n'est pas le cas cependant dans les secteurs intérieurs, en particulier sur le marché immobilier et sur celui de la construction, ainsi que dans les ménages publics.

Comme on ne peut exclure à priori une reprise conjoncturelle internationale au cours du deuxième semestre de 1972, et compte tenu également des conditions qui dominent notre économie, il est urgent de réduire le plus possible l'excédent de liquidité, sans pour autant déclencher de nouveaux afflux de devises.

Alors que les cours de change flottaient encore, la Banque nationale avait convenu avec les banques de prendre des mesures destinées à entraver tout d'abord de nouveaux afflux d'argent et de capitaux, puis, après le réajustement des cours, à en encourager le reflux.

Parmi ces mesures, il faut mentionner tout spécialement les avoirs minimaux s'élevant à 100 % des fonds étrangers qui ont afflué en Suisse depuis le 31 juillet 1971 et qui n'ont pas été replacés à l'étranger; l'interdiction de verser des intérêts sur les engagements envers l'étranger libellés en francs; enfin, l'obligation de convertir en monnaie étrangère, sur le marché suisse des devises, les capitaux exportés, libellés en francs.

Dans le cadre de cette politique, nous avons renoncé tout d'abord à prélever des avoirs minimaux sur l'accroissement des engagements en Suisse, que les rapatriements et d'autres opérations aux effets semblables avaient exagérément gonflés. Nous voulions ainsi maintenir un important écart entre les taux d'intérêt suisses et étrangers, pour stimuler le reflux de capitaux et en décourager l'afflux.

Aucune de ces mesures n'a été couronnée d'un réel succès. La Banque nationale en particulier n'a pas eu la possibilité de céder des dollars aux banques.

Il est vrai que l'écart entre les taux d'intérêt a provoqué une exportation record de capitaux libellés en francs, mais il n'a pu ralentir l'afflux de fonds. La grande partie des reconnaissances de dette et des emprunts émis en Suisse par des débiteurs étrangers a gagné les portefeuilles de la clientèle étrangère des banques. Du point de vue économique, cela correspond largement à une importation équivalente de capitaux.

Les avoir minimaux et l'interdiction de rémunérer les fonds étrangers n'ont pas été à même d'en restreindre le volume. Des retraits et des conversions en francs, consécutives à l'achat de valeurs suisses, ont certes entraîné une diminution de ces fonds. Cependant, de nouveaux afflux ont masqué cette baisse qui n'était que partiellement effective.

Se conformant aux dispositions de la convention, la plupart des banques ont réussi à compenser leurs engagements envers l'étranger par des placements à l'étranger. De ce fait, les avoirs minimaux n'ont guère entamé les 8,7 milliards de francs qui s'étaient accumulés à la Banque nationale durant les deux premières semaines du mois d'août.

La cause de ce résultat peu convaincant réside dans le fait que les placements à l'étranger, destinés à compenser les engagements envers l'étranger, ne se sont pas tous répercutés pleinement sur le secteur monétaire. Cette cause n'est apparue qu'après un temps assez long.

En raison de cet échec et des expériences faites, il a fallu prendre des mesures supplémentaires.

Ainsi, depuis le 14 février, 25 % des conversions en devises auxquelles sont soumises les exportations de capitaux libellés en francs doivent s'effectuer à la Banque nationale. De cette façon, nous avons pu abaisser de 430 millions de francs jusqu'à la mi-avril, le volume des moyens de paiement créés par la banque d'émission.

Simultanément, les banques ont reçu l'autorisation de céder à leur clientèle étrangère 40 % seulement des reconnaissances de dette à moyen terme, libellées en francs et souscrites par des débiteurs étrangers. Cette limite vise à contenir l'importation de capitaux qu'engendrent les très nombreux fonds exportés sous cette forme.

Depuis la mi-mars, les taux d'intérêt sur le marché des euro-dollars sont montés quelque peu, offrant ainsi à la politique monétaire une liberté d'action légèrement plus étendue. C'est pourquoi nous avons convenu avec l'Association suisse des banquiers, au début du mois d'avril, de prélever des avoirs minimaux sur l'accroissement des engagements en Suisse, constaté depuis le 31 juillet 1971. Les taux appliqués correspondent à la moitié des taux maximaux stipulés dans la convention-cadre du 1er septembre 1969.

Il est prévu par ailleurs d'adapter les dispositions relatives aux avoirs minimaux sur l'accroissement des engagements envers l'étranger, pour parvenir à une réelle résorption de fonds.

Il a été décidé que les avoirs minimaux tant sur les engagements en Suisse que sur les engagements envers l'étranger devaient éponger 2,5 milliards de francs jusqu'au milieu de l'année. Si l'on prend en considération l'obligation de convertir en devises les capitaux exportés, les besoins de devises de la Confédération et la contraction des avoirs en comptes de virements du fait de l'augmentation croissante des billets en circulation, on peut espérer que les moyens de paiement créés par l'institut d'émission atteindront un niveau normal à la fin du mois de juin.

Toutefois, l'application de ces nouvelles mesures nécessite un dosage souple, pour éviter de réduire trop fortement la liquidité ou l'écart entre les taux d'intérêt. Il pourrait en effet en résulter une offre excessive de dollars que la Banque nationale devrait reprendre, créant ainsi de nouvelles liquidités. Cette souplesse implique également que la Banque nationale facilite la couverture des besoins de liquidité aux échéances.

La résorption de fonds devrait tendre au moins à tempérer quelque peu l'effort des banques pour développer l'offre intérieure de crédit.

Comme le placement à l'étranger de reconnaissances de dette à moyen terme, libellées en francs, est limité, l'importation de capitaux qu'il engendre diminue; par ailleurs, l'opération de stérilisation ne permet plus aux banques d'acheter des titres pour leur propre compte dans la même proportion qu'auparavant. Ces deux facteurs devraient aussi modérer l'offre de capitaux.

Pour que les conditions qui règnent sur le marché des capitaux se modifient sensiblement, la situation monétaire internationale doit inspirer de nouveau confiance et rendre ainsi l'écart entre les taux d'intérêt apte à entraver suffisamment les afflux de capitaux. Si un nouvel essor conjoncturel précède le changement indispensable de climat, il faudra examiner d'autres mesures qui permettent de modérer progressivement une offre de capitaux encore excessive.

P.S. de la rédaction. — *Il convient de relever, une fois encore, que ce rapport a été présenté en avril déjà, donc avant l'entrée en vigueur des nouvelles mesures prises dans le courant de l'été.*

Le procès fait à la publicité

III

Après avoir estimé l'importance de la publicité et son rôle économique (voir le *Messager* de mars et de mai 1972), nous devons entamer le procès fait à cette publicité ; ces critiques émanent de plusieurs côtés : consommateurs par l'intermédiaire de leurs associations, économistes et sociologues. On peut résumer toutes les attaques contre la publicité en les classant en deux grands groupes :

1. *Les critiques quantitatives* qui reprochent à la publicité d'être un gaspillage économique et l'on se réfère en particulier aux énormes dépenses faites par des entreprises pour leur publicité, alors que les produits mis sur le marché sont finalement identiques. Les chiffres cités par les adversaires de la publicité sont certes très éloquents, mais nous avons déjà vu à quel point ces chiffres, s'ils sont importants, restent finalement moyens en relation, par exemple, aux chiffres d'affaires réalisés et au produit national brut.

2. *Les critiques qualitatives* qui reprochent à la publicité de déformer la vérité pour forcer le consommateur à un achat. Cette déformation de la vérité peut aller du mensonge (produit qui garantit la jeunesse et la beauté, concours où le consommateur est gagnant avant de le faire, etc...) à la révélation d'une partie seulement de la vérité sur un produit en passant par la création d'une nouvelle vérité ; dans ce dernier cas, la publicité suggérerait un ordre de priorité discutable entre les besoins du consommateur.

Ces différentes critiques se retrouvent dans une foule d'attaques, auxquelles la publicité et les publicistes répondent. Passons en revue les principales de ses critiques concrètes et les réponses données par les avocats de la publicité.

* * *

PREMIER PROCÈS

Dans une première gamme de critiques, on entend le plus souvent les attaques suivantes : la publicité fausse la hiérarchie des valeurs et elle active l'obsolescence des produits ; elle traite les consommateurs — et surtout les femmes — comme des individus restés à l'âge infantile. La publicité suscite l'achat irrationnel en jouant sur l'émotion plus qu'elle ne donne de réelles informations sur les produits (« elle vend du rêve ») ; sur le plan plus général de la société de consommation, la publicité est accusée de faire monter les crédits à la consommation et les étudiants aux barricades...

A cette première offensive, les avocats de la publicité répondent que, le but de la publicité étant de vendre et de faire connaître le produit, il est nécessaire de s'adresser aux consommateurs tels qu'ils sont et non point à des consommateurs idéalisés ; or, les consommateurs sont pour la grande majorité des êtres irrationnels et souvent infantiles. Lors de la 22e journée d'étude de la Fédération romande des consommatrices, les publicitaires ont relevé une fois de plus que la grande majorité des consommateurs était sensible à la publicité irrationnelle. Quant à l'accusation selon laquelle la publicité pourrait agir sur le subconscient pour forcer à un achat irrationnel, les publicistes répondent que c'est faire beaucoup d'honneur à leur spécialité que de lui donner de tels pouvoirs, spécialité qui d'ailleurs n'est pas infaillible et rencontre souvent des échecs dans le lancement d'un produit ou dans une campagne publicitaire, ceci malgré les études du marché sur des bases prétendues scientifiques.La publicité active-t-elle l'obsolescence des produits, c'est-à-dire leur usure économique précédant leur usure technique par les besoins nouveaux qu'elle crée et est-elle par là source de gaspillage ? Nous reviendrons plus loin sur cette critique d'ordre économique qui a le défaut de confondre la cause et le moyen. C'est en effet le progrès technique et le haut niveau de vie qui favorisent une consommation plus large, consommation encouragée, guidée par la publicité qui n'est que l'outil concurrentiel des producteurs et des vendeurs.

Les adversaires de la publicité sont nombreux, mais l'un des plus persuasifs et des plus brillants est incontestablement Vance Packard qui s'attaque particulièrement aux méthodes plus ou moins douteuses de la publicité pour convaincre les foules. La gravité de cette situation, pour Packard, provient du réflexe d'achat que nous donne la publicité, réflexe qui a tendance à devenir collectif et contre lequel l'individu isolé ne peut plus lutter. On peut résumer les idées principales de Packard de la manière suivante [1] :

— les méthodes utilisées pour pousser le consommateur à l'achat et au gaspillage individuel engendrent un gaspillage général ;

— dans leur course au profit et pour mieux écraser la concurrence, les producteurs ne se sont pas occupés du cadre naturel et peuvent être rendus responsables de la pollution ;

— une des méthodes de la course au profit, pour lutter contre les frais fixes, a été l'expansion par les fusions et les annexions d'entreprises conduisant à une situation de monopole ou d'oligopole (plusieurs vendeurs en face de la masse des consommateurs), dont les consommateurs font finalement les frais.

1 Vance Packard. La persuasion clandestine. Calmann-Lévy. 1967.

La publicité est l'un des instruments de cette expansion, de cette course au profit et par conséquent *l'une* des causes des inconvénients dénoncés par Packard pour qui la publicité est un vaste gaspillage en capitaux et en capacités professionnelles. Cette critique rejoint celle que l'on rencontre le plus souvent chez les détracteurs de la publicité pour qui cette dernière est source d'augmentation des frais fixes et par conséquent des prix de vente dont les consommateurs font les frais.

Toutes ces attaques ont le grand tort d'une part de voir dans la publicité l'instrument moteur de tout le système économique et d'autre part d'ignorer le contexte et le fonctionnement de notre économie de marché.

En effet, notre société industrielle est basée sur la production de masse et une grande technicité. Cette production de masse exige de lourds investissements et par conséquent de lourdes charges d'amortissement et de financement. Ces frais fixes, pour être supportables, doivent se répartir sur une très grande masse de produits. Il est également évident que ces produits doivent pouvoir être écoulés et dans ce sens la publicité devient un élément indispensable. Vouloir renoncer à la publicité c'est du même coup condamner la production de masse, la croissance économique et tous ses bienfaits sur le niveau de vie des individus.

La publicité est donc l'une des charges fixes de l'entreprise, au même titre que les frais de transport et de distribution, les frais administratifs et tant d'autres biens plus lourds à supporter proportionnellement. Si l'on s'attaque à la publicité, c'est qu'elle est spectaculaire et que ses abus prêtent parfois à la critique. Ce n'est pas davantage la publicité qui est la cause des pollutions, mais l'inertie des pouvoirs publics face à des excès dénoncés depuis longtemps déjà.

AUTRES ATTAQUES

Les adversaires de la publicité, cette mal aimée, ne lui reprochent pas seulement des effets d'ordre général sur le plan économique ou social, mais une foule d'autres méfaits. Citons quelques exemples : la publicité donne des informations erronées sur les produits proposés ou bien elle associe des avantages illusoires aux produits ou services suggérés aux consommateurs ; elle utilise des méthodes de persuasion d'autant plus dangereuses qu'elles sont mieux cachées aux yeux des consommateurs. Enfin, la publicité exploite les faiblesses de la nature humaine et encourage à des comportements néfastes sur le plan moral !

S'il est vrai que la publicité est parfois mensongère, nous ne connaissons pas d'exemple d'une telle campagne publicitaire mensongère qui aurait duré et qui aurait permis la grande diffusion d'un produit ; ceci d'autant moins que les associations de consommateurs, de publicistes et de plus en plus l'Etat veillent à une certaine orthodoxie. S'il est vrai également que certains slogans sont excessifs dans leurs promesses — nous songeons en particulier aux médiocres spots publicitaires de la Télévision suisse romande — nous pensons également qu'une bonne information des consommateurs et une certaine éducation économique peuvent limiter les effets de cette publicité ; peu de gens en réalité croient vraiment que telle crème de beauté assure la jeunesse perpétuelle et que tel dentifrice ouvre les portes à l'amour idéal. Quant au viol des consciences, nous n'y croyons pas. Nous ne voyons pas comment le consommateur peut être contraint à acheter un produit qu'il ne désire pas acheter, ceci d'autant plus que généralement le vendeur et l'acheteur sont éloignés. Il y a certes le danger de certaines méthodes de vente à domicile et de certains conditionnements du consommateur (voyage gratuit organisé par une entreprise) qui le mettent dans une situation pénible et l'obligent à acheter. La dénonciation de plus en plus fréquente de ces méthodes rend les consommateurs prudents et c'est dans ce sens que doit, à nos yeux, s'organiser la lutte contre la mauvaise publicité.

Quant aux conséquences néfastes sur le plan moral de certaines images publicitaires, nous estimons qu'elles sont exagérées face aux réels dangers que font courir d'autres provocations plus massives et mieux organisées : films violents et d'un goût douteux à la télévision, journaux pornographiques en vente libre, etc... Une image publicitaire d'un goût douteux prête plutôt à sourire et à se méfier du produit qui a besoin d'un tel support, et c'est également dans ce sens de réaction que doit se faire l'éducation des consommateurs.

Une excellente défense de la publicité et une illustration des critiques à lui adresser sont l'objet d'un livre intelligent et spirituel de Georges Elgozy dont nous conseillons vivement la lecture [2].

La publicité, à nos yeux, est indispensable. Non point seulement pour faire vendre un produit ou pour le faire connaître. S'il est vrai que, selon La Rochefoucauld, « il y a des gens qui n'auraient jamais été amoureux s'ils n'avaient pas entendu parler de l'amour», la publicité doit à nos yeux aller plus loin que cette simple signalisation du produit : elle doit informer objectivement et de manière complète.

C'est dans ce sens d'ailleurs que doit aller tout amendement de la publicité. Si en effet nous estimons la publicité indispensable, nous refusons de lui accorder des vertus qu'elle n'a pas. Aussi, dans notre prochain article, étudierons-nous les amendements possibles et souhaitables de la publicité et le rôle que doivent jouer dans ces amendements les associations de consommateurs et l'Etat.

R. S.

2 Georges Elgozy. Les paradoxes de la publicité. Denoël. 1970.

Les crédits d'investissements de nouveau en discussion

Avant la revision de l'ordonnance d'exécution

IM. A la saison d'automne de l'année passée, les Chambres fédérales ont adopté le projet de revision et la prorogation de la loi fédérale du 23 mars 1962 sur les crédits d'investissements dans l'agriculture et l'aide aux exploitations paysannes. Il était tenu compte d'une sollicitation de l'économie privée et la disposition restrictive en matière d'*équipement communautaire* passait de l'ordonnance d'exécution dans la loi; cette disposition stipule que pour l'octroi de prêts, les équipements communautaires ne peuvent être pris en considération lorsque des exploitations individuelles du rayon sont désireuses et capables d'exécuter tout aussi bien les tâches envisagées (art. 10, 2e al. loi revisée). Les expériences faites jusqu'ici dans ce domaine requièrent une nouvelle *concrétisation* des idées que contient le texte légal. En voici l'occasion, étant donné que l'ordonnance d'exécution en la matière, du 26 octobre 1962, est elle aussi adaptée après la revision de la loi.

L'extension de la marche à suivre pour les présentations des demandes figure au premier plan de cette concrétisation souhaitée de l'art. 10 de la loi. Cette extension devrait viser à une unification complète de la pratique. Cela comporte avant tout que les milieux économiques intéressés et directement touchés soient *entendus*. Comme le démontrent les expériences faites dans certains cantons, ceci est utile pour le déroulement des pourparlers ultérieurs car il est possible ainsi de réaliser l'entente souhaitée et l'équilibre des intérêts déjà au cours de la marche à suivre pour les présentations des demandes. L'Union des meuniers suisses estime donc qu'il faut compléter l'ordonnance par une disposition prescrivant impérativement le concours des organes officiels de l'administration fédérale, des personnes directement intéressées du rayon où se trouveront les équipements communautaires en cause, ainsi que des associations de l'économie privée qui s'occupent matériellement de l'affaire.

De plus, la réglementation de la *légitimation au recours* contre les décisions des organes compétents ou de la division de l'agriculture fait également partie du développement de la marche à suivre pour les présentations des demandes, étant donné que de telles décisions ne touchent pas seulement ceux qu'elles visent directement, mais également et dans la même mesure les entreprises individuelles intéressées selon la loi, de la volonté et de la disposition desquelles dépend en fin de compte que des crédits avantageux de ce genre soient accordés ou refusés à un équipement communautaire. Il serait

inéquitable de ne les traiter, dans la procédure, que comme des tiers sans légitimation et cela rendrait inefficaces les réserves que la loi fait en leur faveur. Partant de ces considérations, l'Union des meuniers suisses est d'avis qu'il faut ajouter à l'ordonnance une disposition reconnaissant le droit de recours aux entreprises individuelles intéressées à la marche à suivre pour la présentation des demandes.

On peut espérer que le Département fédéral de l'économie publique accordera son attention à la demande de l'économie privée relative à l'extension de cette marche à suivre. Les propositions émises sont la conséquence logique de la revision de la loi, adoptée à l'unanimité par le Parlement. Il serait possible ainsi d'éliminer des malentendus et d'assurer un déroulement harmonieux, dans la pratique, de la procédure d'octroi de crédits d'après des directives uniformes.

Pour vous, M. le Gérant...

A Mme L. P. à M. Assemblée générale

Vous nous demandez si un sociétaire peut voter deux fois, soit « pour son compte et en tant que représentant d'une société ou d'une autre personne ».

Conformément à l'article 15 des *statuts actuels,* chaque sociétaire a le droit et l'obligation d'assister personnellement à l'assemblée générale. En revanche, jusqu'au partage de la succession, les héritiers d'un membre décédé, de même que les personnes morales (corporations, coopératives, associations, etc.) et les sociétés en nom collectif ou en commandite, se font représenter par une personne munie d'une procuration écrite.

La représentation des personnes physiques n'est pas prévue par les statuts. Ainsi, un père de famille ne pourra pas déléguer sa femme ou son fils. En revanche, la commune, la société de laiterie ou la vinicole ont la possibilité de charger une personne de les représenter. Ce droit de représentation comprend naturellement l'exercice de *tous* les pouvoirs du mandant, y compris le droit de vote. Le mandataire est-il lui-même membre, il pourra déposer deux bulletins dans l'urne : le sien et celui de son mandant.

Une personne ne pouvant représenter qu'un seul membre (hoirie, personne morale ou société), le risque de la délégation de la majorité des voix à quelques personnes seulement est ainsi exclu.

A la même gérante

A cette occasion, vous nous faites part de la discussion qui eut lieu lors de la séance commune des comités précédant votre assemblée générale. En votre qualité de gérante, vous aviez fait la proposition d'inviter quelques déposants intéressants, qui ne sont pas encore sociétaires. Un membre du comité s'y opposa sous le prétexte que cela donnerait un beau méli-mélo au moment des votations et des réélections.

Il est certainement de bonne politique d'intéresser les non-sociétaires à la vie de l'institution. Nous sommes d'avis que votre proposition mérite d'être revue l'an prochain. Les expériences faites par de nombreuses Caisses confirment que la plupart de ces déposants ont, au terme d'une assemblée vivante et intéressante, pris la décision de devenir coopérateurs. Evidemment, tant qu'ils ne sont pas membres ils n'ont pas droit de vote. Mais, cela est une question d'organisation, facile à régler, soit par la remise de bulletins de vote aux seuls sociétaires, soit en plaçant les invités à une table réservée, ce qui permettra de les saluer tout particulièrement et de les remercier de la sympathie qu'ils témoignent à la Caisse.

Les difficultés, plus apparentes que réelles, ne devraient pas être un obstacle à l'introduction d'une mesure qui ne manquera pas de donner de bons résultats.

M. R. T.

ancien membre d'une Caisse Raiffeisen s'adresse directement à nous dans le cas suivant. Nous citons :

« J'ai vendu mon immeuble sis à Y à M. X. Pour me payer, ce dernier aurait fait un emprunt à la Caisse Raiffeisen du lieu. Veuillez demander au comité de cette institution le renseignement suivant : combien de mètres carrés de terrain étaient indiqués sur sa demande d'emprunt présentée en février-mars 1970. Veuillez garder le secret sur ma demande... »

Nous pouvons vous rassurer, cher Monsieur, nous emporterons votre secret dans la tombe car...

A l'instar de toutes les banques du pays, les Caisses Raiffeisen sont soumises à la loi fédérale sur les banques qui leur impose le secret le plus absolu en affaires. Ni la Caisse de Y ni l'Union suisse n'ont ainsi le droit de vous communiquer les renseignements sollicités au sujet d'un emprunt contracté par un tiers.

Dans le cas particulier, une divergence de vues a certainement surgi entre le vendeur et l'acheteur. Malgré tout notre désir de rendre service, nous ne pouvons pas violer le secret bancaire.

A M. A. à C.

Pour décharger votre caissier, en fin d'année, vous aimeriez reporter toutes les échéances des comptes débiteurs du 31 décembre au 30 septembre. Cela est-il possible?

On peut, en tout temps, modifier la date des échéances. Cependant, la courtoisie exige que l'on s'entende préalablement avec le ou les clients en question, dans votre cas avec tous vos débiteurs. Il est bien entendu que cette modification ne devrait pas causer de difficultés de trésorerie à vos sociétaires. Il ne nous est pas possible de juger si le 30 septembre serait l'époque la plus favorable pour eux.

Vous avez l'occasion, lors de votre prochaine assemblée, de mettre la chose en discussion. Mais, une fois encore, si pour une raison ou pour une autre, un débiteur préfère maintenir l'ancienne date, vous ne pourrez guère faire autrement.

L'échéance du 31 décembre présente plusieurs inconvénients, nous le savons. Il s'agit, d'une part, pour le caissier, de la période la plus chargée de l'exercice. D'autre part, les débiteurs ont encore d'autres obligations à ce moment de l'année : cadeaux de Noël, vacances blanches, assurances pour la ou les voitures, etc. Mais, une lueur pointe à l'horizon : à l'avenir le treizième salaire arrangera tout cela ! Enfin, il est quasiment impossible d'obtenir, pour le dernier jour de l'an, le paiement intégral des intérêts échus, de sorte que l'on ne peut guère éviter, au bilan, l'inscription d'un montant plus ou moins important au chapitre des impayés, poste que l'on peut cependant aisément expliquer ou justifier lors de l'assemblée générale, ces dus étant, dans la règle, acquittés durant les premières semaines du mois de janvier. En revanche, l'échéance générale au 31 décembre a un avantage certain : elle dispense du travail, laborieux et fastidieux, du calcul des intérêts courus. Nous résumons : avec l'assentiment des sociétaires, la date de l'échéance annuelle des intérêts débiteurs peut parfaitement être modifiée.

A M. P. U. à C.

Votre Fédération avait organisé, il y a deux ans, un cours d'instruction à l'intention des présidents des conseils de surveillance. Après cette journée, le délégué de votre Caisse vous aurait déclaré que, sur la base des instructions données par les moniteurs, les extraits des procès-verbaux de l'assemblée communale et de la séance du conseil communal n'étaient plus nécessaires pour les emprunts contractés par une commune.

Il y a certainement ici une erreur d'interprétation. Dans votre canton, les communes et les paroisses ne peuvent pas emprunter sans l'autorisation du Conseil d'Etat. L'extrait attesté de la décision de ce dernier indique toujours — nous citons de mémoire — « se basant sur la décision de l'assemblée communale du... et la séance du conseil du... le Conseil d'Etat, etc. »

Dans de tels cas, si les deux extraits de procès-verbaux mentionnés (conseil et assemblée de commune) ne sont pas spécialement fournis, nos réviseurs admettent tacitement — mais pour les anciennes affaires seulement — que l'attestation du Conseil d'Etat, mentionnant les décisions prises par les deux organes précités, peut suffire. Le Gouvernement ne donnera jamais son approbation sans examiner ces pièces qui doivent lui être présentées.

Dans la règle, nous nous en tiendrons au système du bon vieux temps : on joindra à l'acte d'engagement et à l'autorisation du Conseil d'Etat les deux extraits attestés de l'assemblée communale et de la séance du conseil communal. Dans la majeure partie des cas, ces deux extraits sont automatiquement joints à la demande d'emprunt. Nous considérons qu'il est alors indiqué de les verser au dossier.

A Mme M. T. à L.

« Un sociétaire nous soumet une demande d'emprunt pour la construction d'une ferme pilote subsidiée par les pouvoirs publics. Il donne en garantie les terrains et la ferme. Pour le solde, il fait cession des subventions. Cette cession doit-elle faire l'objet d'un acte notarié ? »

Non. La cession de telles subventions se fait par un acte sous seing privé.

En plus de l'acte d'engagement portant sur le montant total de l'emprunt et de l'acte de nantissement, le débiteur signe une formule de cession spécialement adaptée à ces cas. Il s'agit de la formule N° 218. Au moyen de la formule N° 219, cette cession sera portée à la connaissance de l'instance chargée du paiement des subsides, qui confirmera la chose en retournant, dûment signé, le talon annexé à l'avis de cession.

Toutes ces formules peuvent être commandées directement au service des fournitures.

- pp -

Courtemaîche en Ajoie accueille les Raiffeisenistes jurassiens dans la joie

Entre les froides rafales de pluie de la veille et celles non moins abondantes du lendemain, les assises annuelles de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen du samedi 13 mai, à Courtemaîche, ont connu un succès éclatant, tant par le privilège d'une radieuse journée de printemps que par la participation record des délégués et l'esprit enthousiaste de travail qui y a régné. Ce fut une véritable cure de rajeunissement des cœurs, des énergies et du dévouement à la cause du crédit mutuel.

La 47e assemblée plénière se tient dès le matin, à 9 h. 15, dans la toute battant neuve et spacieuse halle des fêtes qui honore l'esprit progressiste de la population du lieu. De larges verrières s'ouvrant sur un paysage de verdure printanière créent l'ambiance de paix et de fraternité qui facilitera la compréhension des problèmes mis à l'étude et donnera le ton aux féconds débats qui s'ouvriront. L'étendard Raiffeisen, flanqué des couleurs suisses, jurassiennes et communales, fait toile de fond sur la scène bordée de fleurs et de verdure, où ont pris place les membres du comité fédératif entourant les invités d'honneur et les orateurs du jour.

C'est devant un auditoire compact et solennellement attentif que le président central, *M. Albert Ackermann*, maire à Montsevelier, prononce son allocution d'ouverture. Ce lui est l'occasion de remercier la Caisse locale et les autorités communales qui ont tout mis en œuvre pour réserver un accueil chaleureux aux 325 délégués et invités des 73 Caisses fédérées. M. Ackermann se plaît à saluer tout particulièrement les représentants de la Caisse benjamine de Tavannes tout récemment fondée et chaleureusement accueillie comme 74e section de la Fédération.

Le jeune et dynamique maire de Courtemaîche, *M. Yves Monnerat*, instituteur, adresse des souhaits de bienvenue aux participants et remercie de l'honneur fait à sa commune dont il trace un captivant aperçu historique, suivi d'un tableau des réalisations obtenues et des problèmes qui se posent aux autorités d'un village en constante évolution. Il se plaît à saluer les invités de marque, le directeur A. Edelmann, de l'Union suisse, docteur en droit, assisté du secrétaire général et rédacteur du *Messager Raiffeisen*, M. Paul Puippe, et de M. Gabriel Gouvernon, reviseur et fondé de pouvoir, puis les délégations des autorités communales et paroissiales de Courtemaîche, dont M. le révérend curé Fleury, les représentants de l'Ecole normale de Porrentruy, M. Georges Cramatte, maître à l'école d'application, de l'Ecole cantonale, M. Philippe Wicht, professeur, de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon, M. Robert de Castillo, ingénieur agronome, et ceux de la presse. En raison de l'assemblée de l'ADIJ, qui a lieu ce jour-même à Moutier, le délégué de cette association et M. le préfet de Porrentruy se sont fait excuser.

Après la désignation de trois scrutateurs en la personne de MM. Fernand Schaad (Soubey), Louis Bailat (Glovelier) et Bernard Chappuis (Develier), le secrétaire de la Fédération, *M. André Theurillat* (Les Breuleux) donne lecture du procès-verbal vivant et coloré de l'assemblée de l'année dernière à Crémines. Ce film parlé fait revivre une journée qui n'est pas tombée dans l'oubli. Les applaudissements de l'auditoire traduisent son approbation et son merci au distingué narrateur.

Dans un message de haute portée morale, *M. A. Edelmann*, directeur de l'Union suisse, apporte les félicitations et les vœux des organes centraux. Après avoir exprimé sa reconnaissance à tous les coopérateurs jurassiens dont les efforts ont été, une fois de plus, couronnés de succès, l'orateur entretient son auditoire des problèmes qui préoccupent actuellement les conseils supérieurs et la direction de l'Union suisse : revision des statuts dans le but d'augmenter les forces de compétitivité des Caisses affiliées, d'élargir leur champ d'action en même temps que la somme de leurs prestations, modernisation du système de comptabilité, intensification de la formation des militants par l'organisation de séminaires avec cours d'introduction adaptés à chaque catégorie de dirigeants responsables. La direction centrale manifeste aussi son ambition de renforcer les bases de nos coopératives au service des communautés rurales et donne l'assurance de l'appui généreux et total de l'Union au profit du plein accomplissement de la mission des Caisses locales.

Se couvrant de l'expérience acquise dans la gérance d'une Caisse Raiffeisen et de celle non moins précieuse que lui donne l'exercice de ses fonctions au conseil de surveillance de l'Union centrale suisse, *M. Albert Ackermann* présente un rapport présidentiel inspiré de l'esprit des principes fondamentaux. Après un rapide tour d'horizon sur les événements survenus en cours d'année, il traduit la satisfaction qu'éprouvent les militants raiffeisenistes conscients des services rendus à la collectivité, tout spécialement aux travailleurs de conditions modestes à qui nos institutions de crédit mutuel garantissent le respect de leur dignité d'hommes libres. Les populations rurales se rendent témoignage à elles-mêmes de la force de la solidarité agissante sur le plan de l'épargne et du crédit et cette considération s'exprime concrètement par les remarquables résultats réalisés en 1971, que le président proclame avec une fierté non dissimulée.

Les 73 Caisses fédérées — la 74e, c'est-à-dire la benjamine de Tavannes, s'associera au développement de l'année en cours — groupent 8230 sociétaires, effectif en augmentation de 226 unités. L'avoir total des 32 750 déposants d'épargne représente un capital de 136,2 millions de francs, montant faisant ressortir un accroissement de 10,8 millions. La somme globale des bilans au 31 décembre 1971 se chiffre à 187,6 millions, en progression de 16,9 millions ou de 9,9 % sur l'année précédente. Baromètre de l'intensité des rapports financiers des Caisses avec leurs sociétaires et clients, le mouvement d'affaires s'est élevé au montant respectable de 364,2 millions, en progression de 43,8 millions ou de 13,8 %. Les bénéfices nets de 575 000 francs ont porté le fonds de réserve à 7,1 millions.

Ces résultats confirment que le mouvement Raiffeisen jurassien a le vent en poupe. Les Caisses de Soyhières, Pleigne, Charmoille et Boncourt ont célébré dans la joie et avec une légitime fierté le 25e anniversaire de leur fondation, alors que celles de Boécourt et de Bourrignon s'apprêtent à fêter leur demi-siècle d'activité.

Distribuant conseils et mots d'ordre dont l'application est à même d'assurer la solidité et l'avenir de nos institutions rurales d'autofinancement, *M. Paul Puippe*, secrétaire de l'Union, donne la leçon de choses qu'attendent traditionnellement les militants responsables, soucieux du plein accomplissement de leur mandat. L'Office de revision de l'Union centrale se déclare très satisfait des expertises effectuées l'an dernier de toutes les Caisses locales. Les Caisses jurassiennes se font un point d'honneur de conserver ce degré d'excellence reconnu officiellement. L'évolution constatée dans l'activité bancaire pose des problèmes qui préoccupent les responsables : épargne des jeunes, épargne-vieillesse, comptes salaires, modernisation de la comptabilité, gérance, etc. Soulignant toute l'importance de la revision en cours des statuts, l'orateur proclame sa foi dans le bon sens, la maturité d'esprit et de jugement des dirigeants jurassiens. Ils ont à cœur, dit-il, de collaborer au travail constructif qui s'effectue en vue de la modernisation de notre charte fondamentale. Tout en tenant compte des besoins nouveaux, nés de l'évolution des temps actuels, ils sont conscients que cette évolution doit se dessiner dans le respect de l'idéal insufflé aux premières coopératives d'épargne et de crédit par le génial bourgmestre Frédéric-Guillaume Raiffeisen.

Ayant mis l'accent sur les problèmes qui font l'objet des préoccupations des organes dirigeants, l'assemblée passe rapidement à la liquidation des questions administratives. La trésorerie du ménage interne de la Fédération se présente sous un jour favorable et le caissier, *M. Gilbert Giauque* (Prêles), obtient aisément, avec les remerciements d'usage, décharge de l'assemblée pour sa consciencieuse gérance, selon les propositions des Caisses vérificatrices de Courfaivre et de Soulce. Au vu de la saine situation de la caisse, le « statu quo » est maintenu quant à la perception de la cotisation annuelle. Les Caisses de Develier et de Rebeuvelier rapporteront sur les comptes de l'exercice en cours.

Une aussi fructueuse journée doit se placer sous le signe du souvenir et de la gratitude. L'assemblée rend tout d'abord un pieux hommage à la mémoire des militants dont l'amitié nous était chère et qui nous ont quittés durant l'année. L'assistance se recueille à leur pensée et s'associe aux familles en deuil en les assurant de sa sympathie. Moment émouvant à l'appel de ces chers disparus quand retentit la mélodie « J'avais un camarade... ». Ce sont MM.

Léon Bugnon, Boncourt
Fernand Chavannes, Cœuve
Bernard Cerf, Courfaivre
Léon Gouvier, Epauvillers
Imier Hulmann, Lajoux
Willy Racine, Lamboing
Bernard Cuenat, Montsevelier
Adolphe Tanner, Mont-Soleil
Paul Oppliger, Mont-Soleil
Xavier Marchand, Saint-Ursanne
Joseph Willemin-Jubin, Saulcy
Henri Marquis, Corban

Cet acte de reconnaissance est suivi de la remise solennelle de la récompense traditionnelle aux vétérans ayant accompli 25 ans d'activité au sein des organes de leur Caisse. Ce geste de reconnaissance ne manque pas d'émouvoir l'assistance. Il vaut certes la peine de mettre à l'honneur ces chevronnés qui ont à leur actif un quart de siècle de fidélité, de dévouement et de loyale collaboration au service du bien commun. Appelés sur la tribune et aux applaudissements de l'assemblée, ils reçoivent chacun le portefeuille dédicacé des mains d'accortes demoiselles. En voici le palmarès : MM.

Fritz Wälti, Soyhières
Marc Brêchet, Soyhières
André Mertenat, Soyhières
Marcel Joray, Soyhières
Eugène Krähenbül, Soyhières
Etienne Joray, Soyhières
René Mathez, Boncourt
Jean Breton, Boncourt
Gérard Plomb, Boncourt
Albert Stalder, Boncourt
Victor Nagel, Charmoille
Maurice Faivre, Charmoille
Joseph Chèvre, Pleigne
Pierre Guenat, Pleigne
Paul Marchand, Alle
Joseph Hubleur, Alle
Joseph Courbat, Buix
Louis Bailat, Glovelier
Gilbert Renaud, Glovelier
Léon Jecker, Lajoux
Arthur Gogniat, Lajoux
Emmanuel Aufranc, Orvin
Georges Cramatte, Porrentruy
Joseph Gogniat, Undervelier
Robert Gerber, Villeret

Dans le cadre de la proclamation des mérites, le président désigne encore les lauréats ayant obtenu les deux prix d'excellence décernés au nom de notre Fédération aux examens de clôture du printemps dernier, de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon. Ces deux élèves particulièrement méritants sont M. Rémy Stalder,de Mont-Lucelle-sur-Charmoille, et Mlle Eliane Cattin, de Fornet-Dessous, à qui vont nos vives félicitations.

Au cours de la discussion générale, occasion est donnée aux délégués de poser des questions d'ordre pratique et administratif auxquelles réponse est donnée par M. P. Puippe, le secrétaire expérimenté de l'Union centrale. *M. de Castillo*, représentant de l'Ecole d'agriculture, remercie les Raiffeisenistes de leur appui moral et matériel et émet le vœu que les élèves de Courtemelon aient la bonne aubaine d'apprendre à mieux connaître la bienfaisante activité des Caisses Raiffeisen par des exposés de personnes compétentes.

Digne conclusion à cette journée de travail, le chef spirituel de Courtemaîche, *M. le curé Fleury*, apporte le salut de ses paroissiens, rappelle le souvenir du pionnier raiffeiseniste jurassien, l'abbé Antoine Montavon, son condisciple et, dans l'esprit de la « minute œcuménique », propose quelques pensées à notre méditation sur la grandeur et la valeur de l'œuvre des Caisses de crédit mutuel, sur l'argent, mauvais maître mais bon serviteur, sur l'apostolat du chrétien au service de son prochain.

Légitimement fier du succès de cette 47e assemblée, le président y met le point final en invitant les participants à l'apéritif gracieusement offert par la commune, en plein air sous un soleil radieux. Ces premiers instants d'échanges fraternels d'impressions sont agrémentés par le brillant concert que donne la fanfare « L'Avenir » de Courtemaîche, sous l'experte direction de M. Germain Cramatte.

Le repas de midi, pris en commun dans la même halle des fêtes, se déroule sous le majorat de *M. François Rossé*, instituteur à Boncourt, et membre du comité fédératif, qui s'acquitte de sa fonction avec tout le brio qu'on lui connaît. Gâtés par un menu gastronomique du cru, les délégués le sont encore par les riches productions artistiques que leur réservent la seconde fanfare du lieu « L'Union », dirigée avec talent par M. Victor Prongué, un groupe d'enfants de la classe de M. Monnerat, maire et instituteur, dans des rondes et danses folkloriques toutes de fraîcheur, enfin la section des pupillettes et celle des adultes de la Société féminine de gymnastique, dans la grâce de leurs exercices gymniques.

Bref, ce n'est pas sans un brin de regret que les convives voient arriver le moment de la séparation. Ils expriment tous, du fond du cœur, le merci sincère aux responsables de Courtemaîche, spécialement à la cheville ouvrière de l'organisation matérielle que fut le caissier local, M. Joseph Ackermann, pour les heures délicieuses passées dans cette généreuse cité ajoulote. Privilégiés d'avoir vécu une telle journée enrichissante, ils reprennent le chemin du foyer, emportant la conviction que cette manifestation d'union et de solidarité a témoigné du dynamisme croissant du raiffeisenisme jurassien au service de nos communes rurales.

Fx

Vos cultures méritent le meilleur
Offrez-leur KAMPKA
engrais puissants
Vente par les dépôts agricoles

Tabacs

+ cigares	le kg.
Tabac populaire	10.10
« Bureglück »	11.10
« Montagnard »	12.70
100 Brissagos	28.—
200 Habana	22.70

Retour en cas de non-convenance.
Von Arx - Tabacs
5013 Niedergösgen (Soleure)
Tél. (064) 41 19 85

Avec les Raiffeisenistes genevois

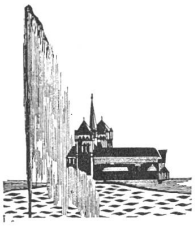

Ayant répondu à la convocation du comité cantonal que préside M. Edgar Forestier (Chancy), 82 délégués représentant 34 des 35 Caisses que compte la Fédération genevoise se rencontrèrent en ce samedi après-midi du 27 mai, dans la Salle communale de Meyrin-Village.

En lever de rideau, M. Virginio Malnati, président du Grand Conseil et du comité directeur de la Caisse Raiffeisen de Meyrin souhaite une chaleureuse bienvenue à chacun en saluant tout spécialement M. Harmann, délégué du Département des travaux publics, M. Delacuisine, chef du Service de l'agriculture, MM. F. Herzig, maire de Meyrin, et Roland Séchaud, sous-directeur à l'Office de revision de l'Union suisse de Saint-Gall, ainsi que Mmes Mermillod et Gigli, de l'Union des paysannes genevoises.

Relevant la situation quelque peu particulière de « sa » commune, forte actuellement de 20 000 habitants, l'orateur rappelle que la Caisse de Meyrin, comme tant d'autres à Genève, se trouve localement confrontée avec des établissements bancaires concurrents, à guichets ouverts en permanence, ce qui l'incite à penser que les responsables de ces mutualités, tout en maintenant l'esprit familial qui les régit, devraient d'ores et déjà se préoccuper de l'avenir. En effet, l'explosion démographique pose des problèmes difficiles à résoudre. Par ailleurs, il ne faut pas oublier — dit-il — que ce que la nouvelle génération demande aujourd'hui, elle l'exigera demain.

Afin de compléter le bureau de l'assemblée, le président Forestier désigne en qualité de scrutateurs MM. Tièche et Zumkehr, d'Avully, Yersin, de Cartigny, et Decarre, de Laconnex.

Rédigé avec la compétence habituelle de son auteur, M. Louis Chillier, le procès-verbal de la dernière assemblée d'Anières permet aux délégués de s'en remémorer les péripéties.

Dans son rapport présidentiel, M. Edgar Forestier met l'accent sur l'excellente situation matérielle des Caisses genevoises qui ont enregistré, l'an dernier, une progression sans précédent. *Celles-ci virent leur bilan passer de 88,6 à 99,8 millions de francs, affichant ainsi l'élargissement remarquable de 11,2 millions ou de 12,56 %. En augmentation de 33,2 millions, le chiffre d'affaires a atteint 341,2 millions de francs. Majoré de l'excédent d'exploitation réalisé de 314 309 fr. 06, le fonds de réserve s'élève désormais à 3,9 millions de francs, alors que l'effectif des membres s'est accru de 89 unités pour atteindre 3189 sociétaires. Les dépôts d'épargne, répartis sur 8633 livrets, représentent un avoir de 57,7 millions, en accroissement de 5,3 millions de francs sur l'exercice précédent.*

Les commentaires de M. Desbaillets, trésorier cantonal (Satigny), sur la situation financière de la Fédération n'appelant aucun complément d'information, M. Tièche donne lecture du rapport des sections vérificatrices d'Avully et d'Anières, sur quoi le président obtient, sans peine, l'approbation des comptes et des rapports présentés.

Pour l'exercice en cours, la tâche de vérifier la Caisse cantonale incombera aux dirigeants d'Avusy et de Bernex.

N'ayant, pour l'instant du moins, pas de gros problèmes de trésorerie, le comité suggère à l'assemblée, qui accepte, de maintenir inchangé le mode de perception de la cotisation annuelle à la charge des Caisses.

L'ordre du jour prévoyait cette année la réélection des membres du comité fédératif et de son président. Comme aucune démission n'est présentée, l'organe en question est reconduit par un vote unanime pour une nouvelle période de trois ans. Dans un même ordre d'idées, M. Constantin, vice-président, (Collex), n'eut aucune difficulté à obtenir de l'assemblée la réélection de M. Forestier à la présidence du mouvement cantonal.

Après avoir rendu hommage aux dirigeants décédés durant la période administrative, l'assemblée ovationne comme ils le méritent, les vétérans comptant 25 ans de coopération au sein des comités de direction, des conseils de surveillance ou comme caissier. Cette année, ils sont huit à toucher le portefeuille traditionnel offert par la Fédération, à savoir :

MM. Louis Hutin et Georges Pottu, de Dardagny, Jean Cudet, Gustave Blandin, Louis Henchoz, Jacques Ormond, Edmond Ethevenon et Léon Hodel, de Troinex.

Avant la collation amicalement offerte par la section organisatrice et la caisse fédérative, l'assistance applaudit à l'idée de se retrouver l'an prochain, à Confignon, acceptant avec joie la proposition du délégué de la Caisse locale d'organiser les prochaines assises annuelles des Raiffeisenistes genevois.

Porte-parole de la direction centrale, M. Roland Séchaud, délégué de l'Office fiduciaire de Saint-Gall, après avoir félicité les artisans des succès nouvellement remportés, analyse l'évolution des taux d'intérêt résultant de la situation sur le marché de l'argent et des capitaux, actuellement dominée par des disponibilités pléthoriques. Après avoir brièvement passé en revue les principales modifications prévues par la prochaine revision des statuts, le représentant de l'Union suisse fait part aux délégués de l'état d'avancement du projet visant à l'introduction d'un centre mécanographique au service des Caisses affiliées, qui devrait entrer en activité le 1er janvier prochain.

Conférencier du jour, M. Harmann, délégué par le Département des travaux publics, développe dans les grandes lignes les problèmes généraux particulièrement complexes et ardus que pose aux autorités l'aménagement du territoire, qu'il convient d'utiliser rationnellement, et sur lequel il faut faire vivre des hommes le plus agréablement possible, un territoire qu'il faut certes aménager, mais surtout ménager, au profit d'une société guidée par des idéologies souvent contradictoires, qu'il faut voir non pas telle qu'elle est, mais telle qu'elle sera ou devra être. Projet ambitieux que celui qu'esquisse en parfaite connaissance de la matière, M. Harmann, en énumérant toutes les réalisations qu'il comporte à long terme, que ce soit dans le domaine du logement, du tourisme, du commerce et de l'artisanat, en passant par tous les degrés de l'enseignement, de l'école enfantine au stade universitaire, sans oublier l'équipement sanitaire, social et culturel, la création de zones de verdures, de centres sportifs et les améliorations envisagées dans le secteur des transports, tant dans le domaine ferroviaire, aérien, routier, que fluvial. Et M. Harmann de clore son captivant, voire époustouflant tour d'horizon, par la projection de diapositives illustrant la regrettable prolifération de verrues que sont certaines constructions hétéroclites et de mauvais goût qui déparent la campagne genevoise et contre lesquelles il serait grand temps d'intervenir.

Clôturant dignement cette assemblée, le maire de Meyrin, M. Frédéric Herzig, dit sa joie d'accueillir dans sa commune, la plus cosmopolite de Suisse, les responsables des Caisses Raiffeisen de Genève, que non seulement il félicite de l'augmentation constante de leurs prestations de service, mais qu'il remercie également de leur dévouement à la chose publique, les assurant que leurs efforts sont appréciés des autorités locales.

Puisse la journée de Meyrin avoir ravivé l'enthousiasme des organes responsables en les incitant à rendre ces institutions d'autofinancement toujours plus populaires, à leur conserver leur caractère économique, social et chrétien susceptible de contribuer puissamment à l'épanouissement de la vie matérielle et morale de nos collectivités locales.

Sd

Propos de rentrée scolaire...

Sans toutefois tomber dans un pessimisme de mauvais aloi, constatons, bien sincèrement, que les relations entre l'école et la population sont parfois inexistantes ou se réduisent le plus souvent... à leur plus simple expression. Il semble qu'une cloison presque étanche les sépare, voire qu'un certain antagonisme les dresse l'une contre l'autre. Les causes ? Elles sont variées. La famille pèche d'abord, l'école aussi, car, qu'on le veuille ou non, un certain matérialisme s'infiltre partout et la conception surnaturelle de l'éducation : l'enfant doté par Dieu d'une âme immortelle doit retourner à Lui, s'estompe singulièrement de nos jours. La responsabilité de cette fin incombe naturellement aux parents, vérité qu'on ne se lassera jamais de répéter, mais aussi, pour une certaine part, à l'école. La formation religieuse, morale, intellectuelle de l'enfant, tâche combien délicate et difficile, ne peut se faire d'une façon harmonieuse sans une collaboration effective, loyale, désintéressée et complète des deux parties. Une éducation unilatérale constituerait un non-sens.

Or, examinons par exemple, tout au cours de l'année, l'attitude des parents vis-à-vis de l'enseignant. Combien s'informent-ils régulièrement auprès de lui, des progrès réalisés par leur enfant... ou mieux encore des dispositions de ce dernier, de son caractère, de sa conduite ? Bien souvent même, un mauvais livret scolaire ne suscite qu'une réaction, brutale ou non, qui ne dépasse pas le cadre familial et à nouveau tout rentre... dans le désordre. Parfois, ce sont des jérémiades contre le maître, toutes platoniques il est vrai, puisque l'intéressé n'a pas voix au chapitre... On s'attaque de même à l'autorité, aux programmes, aux méthodes, aux livres, aux examens, bref, rien ne résiste à la critique faite fréquemment en présence de toute la famille ! Et, comble de la naïveté, l'on s'étonne après que rien ne va plus.

Les parents consacrent-ils régulièrement, chaque jour, 20 à 30 minutes ou même un modeste petit quart d'heure à contrôler les tâches de leurs enfants, à les suivre dans leurs difficultés, à s'intéresser à toute leur vie scolaire ? On a du temps pour tout : télé, radio, cinéma, balades, réunions de tous genres, sport, lecture, etc., excepté pour l'essentiel. L'enfant, merveilleux observateur, constate ce désintéressement souvent avec une évidente satisfaction et en tire... le maximum de profit personnel. Dans une conversation fortuite avec le papa ou la maman, on demeure sidéré de leur ignorance totale de ce qui se passe à l'école contrastant avec leur foi inaltérable aux racontars de leur progéniture ou aux ouï-dire qui, certes, ne manquent pas à notre époque de contestation.

Au cours de rencontres avec les parents, le maître est surpris du laconisme de leurs interrogations : Est-ce qu'il travaille le gamin ? — Oui. — Tant mieux ! — Non. — Oh, il a le temps, il se réveillera plus tard. Ou encore : Gare à la maison, on verra. Et l'on ne verra rien du tout naturellement. Quant à rechercher les causes du mal... bernique. Pourtant, toute difficulté importante durant la scolarité, devrait faire l'objet d'une démarche personnelle auprès du maître. Certains parents le comprennent, bravo ! D'autres, souvent hélas, évoquent toutes sortes de raisons... qui n'en sont pas... pour s'abstenir : manque de temps, démarche inutile, dérangement du maître, par la suite ressentiment probable de ce dernier à l'égard de l'enfant, crainte de faire « des histoires » etc., etc. N'aurait-on pas plutôt une certaine appréhension d'entendre la vérité ? En désespoir de cause, on s'adresse parfois au directeur, à la Commission scolaire qui eux n'ont, sur le cas particulier, que des vues fragmentaires. Ils transmettront ces doléances à l'intéressé, résultat pratique : néant.

Sans doute, le maître lui aussi, doit apporter sa contribution et se livrer à un sérieux examen de conscience. Comprend-il toujours réellement son rôle d'éducateur ou, s'il en est pleinement conscient, ne s'est-il pas lassé trop vite des nombreux déboires enregistrés ? Ne se renferme-t-il pas alors dans une certaine tour d'ivoire, attitude par trop négative ? Plus encore, un programme surchargé, indigeste, la perspective de ces indispensables examens où la classe doit faire bonne figure... et pour cause... ne l'accaparent-ils pas à tel point que le souci de l'instruction l'emporte de beaucoup sur celui primordial de l'éducation qui marquera peut-être l'enfant pour la vie ?

Sa constante préoccupation sera : gagner la confiance, l'affection des enfants ; les moyens abondent. En effet, chacun se plaît à reconnaître les mérites d'un enseignant dévoué, aimant ses élèves et de ce fait, tout naturellement, l'école engendrera la sympathie, la compréhension des parents. Quant à ses relations avec eux : les réunions d'orientation, les notes hebdomadaires, mensuelles ou trimestrielles complétées par des remarques « ad hoc », les travaux, les examens, les expositions sont des moyens propres à susciter l'intérêt... mais rien ne vaut les contacts personnels. J'entends par ceux-ci, non les brèves rencontres occasionnelles où un échange superficiel pourra avoir lieu, mais de véritables entretiens où tous les problèmes relatifs à l'enfant feront l'objet d'une étude approfondie.

Un excellent pédagogue, ayant à son actif 45 ans d'enseignement, me confiait qu'il se rendait chaque année deux ou trois fois à domicile pour parler à cœur ouvert du ou des enfants qui lui étaient confiés. Toujours gentiment reçu, exception de quelques rares cas, il m'affirmait avoir plus appris dans ces conversations que dans tous les traités pédagogiques les mieux cotés ! Quel dévouement et quelle haute conception de sa mission d'éducateur ! Pratiquement irréalisable de nos jours ? Je vous le concède, en partie, mais au moins que dans chaque cas sérieux une rencontre entre parents et maîtres intervienne. Cela nécessitera des deux côtés une loyale collaboration, de la psychologie, aucune vaine susceptibilité et surtout un but commun : le bien de l'enfant...

Collaboration sur toute la ligne, tel doit être le mot d'ordre à l'aube de l'année scolaire 72-73. Pour tous, elle sera alors, bénéfique et féconde en heureux résultats.

Pi.

Service de l'économat

Formule : Ordre de bonification

Pour ces ordres de bonification à effectuer à des tiers, la clientèle de nos Caisses disposait jusqu'ici de la formule G 210, dont le format correspond à celui du mémorandum (largeur 21 cm, hauteur 15 cm). Cinq ordres différents pouvaient être donnés.

A la demande de nombreux caissiers, nous avons édité une formule identique, format A 4 (papier à lettre ordinaire, dimensions : largeur 21 cm, hauteur 30 cm), sur laquelle peuvent figurer 11 ordres de bonification.

La formule « grand format » porte le numéro G 211 A. Original et double (au papier carbone) sont remis conjointement à la Caisse, qui retournera la copie munie de la confirmation d'exécution.

Les commandes sont à adresser directement au service des fournitures. Nous répétons : formule G 210 (petit format), formule G 211 A (grand format).

-pp-

Ici, on ne badine pas avec... le droit

Tutelle ou curatelle

D'après le principe de la proportionnalité des mesures tutélaires, l'interdiction ne peut être prononcée que si le but désiré ne peut être obtenu d'une autre manière.

Dans le cas du jugement du Tribunal fédéral 96 II 371 et ss., la personne en question souffrait d'une maladie mentale survenant par crises intermittentes. Entre chaque crise, qui intervenait à intervalle assez éloigné, elle passait pour « socialement guérie », c'est-à-dire qu'elle pouvait, sans autre, s'occuper de ses affaires et ne manifestait aucun aspect maladif qui aurait motivé assistance ou protection. C'est pourquoi il suffisait qu'un curateur ait été désigné qui pouvait, lors de la réapparition imprévue de nouveaux troubles, empêcher que cette femme mariée ne prenne des dispositions déraisonnables sur le plan économique et, dans ce sens, s'occuper du bien-être de la protégée, et qui, en outre, serait attentif au symptôme du commencement d'une crise pour pouvoir, à toute fin

utile, prendre assez tôt les mesures nécessaires (par ex. : requérir l'assistance du médecin).

La personne (demandeur en appel), condamnée par le jugement du Tribunal fédéral 97 II 303 et ss., souffrait depuis des années d'une maladie mentale permanente et incurable (pseudologia phantastica — inclination maladive au mensonge) et, d'après l'avis du psychiatre, il était à craindre que l'état de santé irait en s'aggravant encore avec l'âge. Entre 1945 et 1963, 6 peines privatives de liberté furent prononcées contre le demandeur en appel pour tentative d'incitation à faux témoignage, escroqueries suivies et répétées, faux en écritures, abus de confiance et vol. Et il continuait quand même ses escroqueries. Il n'était pas au fait de ses dettes. Dans ces circonstances, le Tribunal fédéral estima comme insuffisante la privation partielle de l'exercice des droits civils dans le sens de l'art. 395 CC (conseil légal ou curatelle). C'est pourquoi il décida que le demandeur en appel avait besoin de soins et secours permanents, si bien que seule la mise sous tutelle était la mesure appropriée.

Ki (trad. -Rae-)

Rappel

COMMUNICATIONS DU BUREAU DE L'UNION

Dans l'intérêt d'une prompte distribution du courrier, nos listes d'adresses doivent constamment être mises à jour. Nous rappelons que nos registres contiennent les adresses :

— du président du comité de direction
— du président du conseil de surveillance
— de la gérante ou du gérant.

Nous prions instamment caissières et caissiers de bien vouloir nous aviser immédiatement des mutations intervenues lors de l'assemblée générale de 1972 ainsi que de tout autre changement antérieur ou ultérieur à cette manifestation.

Prière de nous donner des adresses très complètes, comprenant :

— les nom et prénom des présidents et des gérant(e)s
— leur profession
— le numéro de téléphone
— le numéro d'acheminement postal
— la localité, éventuellement avec indication de la rue et du numéro (par ex. rue Georges-Lapaire 36, 4002 Riantmont).

Lorsqu'un vice-président assume momentanément, en cours d'année, la direction de l'un des deux comités, on nous fera parvenir les mêmes indications, en précisant bien qu'il s'agit du vice-président exerçant la fonction présidentielle par intérim.

Merci.

Le bureau de l'Union.

NOTE DE LA RÉDACTION

Ce communiqué, paru en page 65 du numéro d'avril dernier, semble avoir échappé à l'attention de certains gérants et gérantes, tout spécialement en ce qui concerne les présidents des conseils de surveillance.

En effet, de nombreux plis contenant notre circulaire du 5 juillet relative à l'introduction de la comptabilité-épargne centralisée sont venus en retour avec l'une des mentions suivantes :

« Parti », « Décédé », « Je ne fais plus partie du conseil de surveillance », etc.

On peut admettre sans peine que d'autres envois parvenus à des personnes qui ne sont plus en fonction ont tout simplement été mis de côté.

Il convient donc de combler cette réelle lacune en nous communiquant toujours et sans retard les changements qui interviennent à la présidence du conseil de surveillance.

-pp-

Pensée à méditer...

Les bavards sont ceux qui vous parlent des autres. Les raseurs sont ceux qui vous parlent d'eux-mêmes. Mais ceux qui vous parlent de vous sont de brillants causeurs.

Marcel Pagnol

La place du mouvement Raiffeisen dans le monde bancaire suisse

L'Union de Banques Suisses a établi un classement des établissements financiers du pays qui affichaient, à fin 1971, un bilan supérieur à 500 millions de francs. Ils sont au nombre de 54, soit 2 de plus qu'en 1970. Quelle place occupent les Caisses Raiffeisen ? Il est plutôt malaisé de répondre à cette question. En effet, les coopératives Raiffeisen étant autonomes, elles sont considérées individuellement et ne figurent pas dans ce tableau. La Caisse centrale vient en 32e position avec une somme de bilan de 1 220 millions de francs. Bien que juridiquement et économiquement indépendantes, les Caisses Raiffeisen, qui sont regroupées en une organisation coopérative faîtière, l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, forment un mouvement homogène. Il est donc admissible de compléter ce tableau en y introduisant non pas les chiffres de la Centrale, mais ceux concernant l'ensemble des Caisses affiliées. La Caisse centrale jouant essentiellement le rôle de chambre de compensation monétaire, son bilan ne saurait être représentatif des actifs et des passifs effectivement gérés par le mouvement Raiffeisen suisse.

Voici donc un *extrait* de ce tableau dans lequel nous avons « glissé » les chiffres concernant les 1148 Caisses Raiffeisen en activité au 31 décembre dernier.

Les banques suisses d'après la somme du bilan à fin 1971

Rang	*Société*	*Siège*	*Somme du bilan 1971 en millions de francs*
1.	Union de Banques Suisses	Zurich	38 153
2.	Société de Banque Suisse	Bâle	36 078
3.	Crédit Suisse	Zurich	31 072
4.	Banque Nationale Suisse	Berne	28 014
5.	Banque cantonale de Zurich	Zurich	9 667
6.	Banque Populaire Suisse	Berne	7 491
7.	*Caisses Raiffeisen suisses (1148 coopératives)*	—	*5 395*
8.	Banque cantonale de Berne	Berne	3 903
9.	Crédit Foncier Vaudois	Lausanne	3 426
10.	Centrale des lettres de gage des banques cantonales suisses	Zurich	3 394
12.	Banque cantonale vaudoise	Lausanne	3 036
23.	Caisse hypothécaire du canton de Genève	Genève	1 598
25.	Banque cantonale du Valais	Sion	1 471
29.	Discount Bank (Overseas)	Genève	1 317
31.	Banque pour le développement commercial	Genève	1 276
35.	Banque de l'Etat de Fribourg	Fribourg	1 175
36.	Banque de Paris et des Pays-Bas (Suisse)	Genève	1 132
38.	Banque pour le commerce Suisse-Israël	Genève	1 069
50.	Banque cantonale neuchâteloise	Neuchâtel	672

Le tableau mentionne d'abord les dix premières banques du pays ; nous nous sommes contentés ensuite de relever le rang des instituts dont le siège se trouve en Suisse romande.

On note avec une légitime fierté que les Caisses Raiffeisen figurent en 7e position, directement après les «Cinq Grands» et la Banque nationale. Preuve est ainsi faite de l'importance économique de nos institutions à caractère exclusivement local.

Complétons, maintenant, notre documentation par l'étude du tableau ci-dessous :

Les banques suisses d'après le taux d'accroissement du bilan de 1971 par rapport à celui de 1970

Rang	*Société*	*Siège*	*Accroissement du bilan en %*
1.	Nordfinanz Bank	Zurich	31,2 %
2.	Société de Banque Suisse	Bâle	28,4 %
3.	Union de Banques Suisses	Zurich	26,2 %
4.	Banque Migros	Zurich	24,2 %
5.	Banque centrale coopérative	Bâle	24,0 %
6.	Caisse d'épargne de la république et canton de Genève	Genève	23,1 %
7.	Banque commerciale à Zurich	Zurich	23,1 %
8.	Banque de la Suisse italienne	Lugano	22,4 %
9.	Banque Nationale Suisse	Berne	21,3 %
10.	Banque du Gothard	Lugano	21,0 %
11.	Dow Banking Corporation	Zurich	20,0 %
12.	Banque de Rome pour la Suisse	Lugano	17,2 %
13.	Banque cantonale de Bâle	Bâle	16,4 %
14.	Crédit Foncier Suisse	Zurich	15,9 %
15.	Banque de l'Etat du Tessin	Bellinzone	15,3 %
16.	Caisse hypothécaire du canton de Genève	Genève	15,3 %
17.	Banque Populaire Suisse	Berne	13,7 %
18.	Banque cantonale de Schwytz	Schwytz	13,6 %
19.	Banque cantonale de Zoug	Zoug	12,0 %
20.	Caisses Raiffeisen suisses (1148 coopératives)	—	11,95 %
21.	Banque cantonale de Bâle-Campagne	Liestal	11,9 %

Pour ce qui est du taux d'accroissement de la somme du bilan, la situation ne se présente, apparemment du moins, pas sous un jour aussi lumineux. Avec 11,95 %, les Caisses Raiffeisen figurent au 20e rang, en compagnie de la Banque cantonale de Bâle-Campagne. Ce taux est inférieur à la moyenne génnérale pour les 54 instituts englobés par l'enquête et qui atteint 13 %. La situation n'est cependant pas alarmante si l'on considère que des instituts tels que le Crédit Suisse ou la Banque cantonale de Zurich enregistrent respectivement des taux d'accroissement de l'ordre de 10,8 et de 9 7 %. Les deux plus grandes banques du pays, l'Union de Banques Suisses et la Société de Banque Suisse occupent ici aussi les premières places, quoique dans un ordre inverse à celui du premier tableau. Si l'on compare encore la progression enregistrée par les Caisses Raiffeisen avec le taux moyen du bilan de l'ensemble des banques cantonales, groupement dont la structure des bilans et le genre d'activité se rapprochent sensiblement de ceux de nos Caisses, la comparaison nous est favorable, 11,95 % contre 11,03 %.

La Caisse centrale, qui ne figure pas dans nos tableaux pour les raisons mentionnées plus haut, a enregistré une augmentation de bilan de l'ordre de 17,2 %, ce qui l'aurait placée en 12e position, à égalité avec la Banque de Rome pour la Suisse.

On remarquera le dynamisme étonnant dont ont fait preuve les instituts bancaires tessinois. Les Caisses Raiffeisen de ce canton, elles aussi, ont enregistré le plus fort accroissement de bilan de l'ensemble du mouvement (19,15 %), alors que quatre banques ayant leur siège au Tessin sont classées parmi les 15 premiers dans le tableau 2.

Une seule banque, la Banque pour le commerce Suisse-Israël, voit son bilan régresser. La diminution est de 7,3 %.

Il apparaît ainsi clairement que les Caisses Raiffeisen occupent une place enviable au sein du système bancaire suisse, bien qu'elles ne disposent pas de l'éventail complet d'opérations bancaires des grands établissements.

On est même en droit de s'attendre à un accroissement plus marqué encore pour les prochains exercices. -Vu-

De l'information

« L'information, qu'on le regrette ou qu'on s'en réjouisse, est le fait fondamental du monde moderne. »

Denis Périer-Daville, dans le Figaro

C'est en développant sans cesse le service de l'abonnement facultatif au *Messager Raiffeisen* que les dirigeants de nos Caisses procureront à leurs sociétaires et clients toute l'information utile sur ce qui, dans notre pays, touche à la coopération dans le domaine de l'épargne et du crédit.

En augmentant le nombre de ces abonnements au gré de leurs possibilités financières, nos Caisses soutiendront non seulement leur organe de presse, elles participeront encore à la formation générale de leurs adhérents, tant qu'il est vrai que l'antique dicton a conservé toute sa valeur. « On ne peut bien défendre que ce que l'on connaît bien. »

Nous rappelons à cette occasion que l'abonnement annuel facultatif ne coûte que six francs seulement. *-pp-*

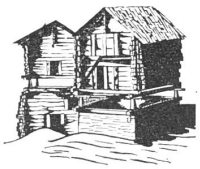

Au fil du Rhône

LES FRUITS BÉNIS DE LA TERRE VALAISANNE

Nous parcourons toujours avec un vif plaisir le rapport annuel de notre Banque d'Etat.

Rédigé et présenté d'excellente façon, il donne une foule de renseignements précieux, notamment sur l'économie du canton.

Nous en avons extrait les données qui suivent et qui intéresseront non seulement les coopérateurs valaisans, mais aussi les agriculteurs et... les consommateurs d'autres régions du pays.

La récolte globale des *fruits et légumes* peut être estimée, pour 1971, à 98 030 000 kilos. Voici les postes principaux de la statistique réservée à ce secteur de la production :

Pommes	26 000 000	kilos
Poires	18 000 000	»
Carottes	17 000 000	»
Tomates	10 500 000	»
Abricots	10 000 000	»
Oignons	8 500 000	»
Fraises	900 000	»
Cerises, prunes, framboises et autres fruits	950 000	»
Choux-fleurs	2 500 000	»
Asperges (80 000 kilos) et autres légumes	3 680 000	»

Viticulture

L'encavage total a atteint 32,7 millions de litres, soit 20,04 millions de vin blanc et 12,66 millions de vin rouge.

Tourisme

Le nombre de nuitées enregistrées du 1er novembre 1970 au 31 octobre 1971 accuse une augmentation de 6,32 % sur les chiffres de l'exercice précédent et se répartit de la façon suivante :

	Hôtels	*Sanas*	*Totaux*
Hiver	1 515 747	107 304	1 623 051
Eté	1 645 049	98 788	1 743 837
Entre-saison	260 672	62 216	322 888
	3 421 468	268 308	3 689 776
Totaux 69/70	3 197 853	272 287	3 470 140

Dans les autres domaines, tels que la construction, la production d'électricité et l'industrie, l'activité déployée a été très forte également.

Ces résultats sont le fruit du labeur d'un petit peuple ardent et travailleur, qui ne se contente pas de planter ses tomates et d'ébourgeonner ses pommiers en attendant la « chute » de la manne fédérale ou la livraison de la grosse voiture, comme le prétendent parfois certains malicieux économistes du café des Trois Coins.

Le paysan valaisan à temps complet — ou le paysan-ouvrier — se voue avec assiduité et passion à la mise en valeur d'une terre bénie des dieux, dont l'aménagement a exigé des investissements considérables, une somme de durs travaux et de peines, ainsi que des torrents de sueur. Une terre qui n'est toutefois pas ingrate envers celui qui se penche sur elle avec persévérance et amour...

-pp-

Le coin des présidents dans le vent...

Une institution de prévoyance qui mérite d'être mieux connue encore

Dans le numéro de février dernier (pages 28 et 29) nous avions exposé le but de la *Caisse d'épargne CCM*. Cette institution est à la disposition des collaborateurs qui, pour une raison ou pour une autre, ne sont pas affiliés à la Caisse de retraite ou à la Caisse d'épargne de l'Union suisse.

Lors de l'assemblée générale du 30 juin 1972, M. Aloïs Rüegg, fondé de pouvoir et gérant des institutions de prévoyance de l'Union suisse, a constaté dans son rapport annuel que 170 personnes seulement faisaient partie de cette institution créée spécialement à leur intention.

Ce chiffre nous a laissé songeur...

Nous comptons en effet 1150 Caisses affiliées. Certaines d'entre elles occupent deux, trois ou même cinq employés. Si l'on fait abstraction de 100 à 150 fonctionnaires à temps complet susceptibles de faire partie de la Caisse de retraite de l'Union ou assurés ailleurs, on peut estimer à 1300 au bas mot les gérants et employés qui pourraient être mis au bénéfice des services que rend cette institution aussi bien aux Caisses affiliées qu'à leur personnel.

Le secrétariat de l'Union suisse est à l'entière disposition des présidents qui aimeraient avoir de plus amples renseignements au sujet de cette Caisse d'épargne CCM. Rappelons qu'elle permet de constituer petit à petit un certain capital — même modeste — que chaque collaborateur pourra toucher à son départ, au terme de nombreuses années souvent, de bons et loyaux services.

-pp-

IN MEMORIAM

La Fédération du Haut-Valais en deuil

† *M. Paul Mathier, Préfet honoraire*

Le 4 août dernier est décédé à Salquenen M. Paul Mathier, préfet honoraire du district de Loèche.

Issu d'une famille nombreuse, le défunt se voua dès sa jeunesse à l'agriculture et plus spécialement à la culture de la vigne. Ses vastes connaissances ainsi que ses compétences en la matière lui valurent un appel flatteur de l'Ecole d'agriculture du Haut-Valais à Viège, qui lui confia durant plusieurs années les cours de viticulture.

Homme actif et dévoué, Paul Mathier joua un rôle très en vue dans sa commune, dans le district et dans toute la partie allemande du canton. Ainsi, fut-il président de Salquenen de 1940 à 1952, puis député, de 1952 à 1956. Il assuma durant les années 1956-1970 la fonction de préfet du district.

Membre fondateur de la Caisse Raiffeisen, il en fut le premier caissier jusqu'à sa mort, soit durant près de 50 ans. Il fit également partie du comité de la Fédération du Haut-Valais qui le porta à la présidence lors de l'assemblée de 1972. Hélas, la mort l'empêcha de donner ici également toute la mesure de ses dons et de ses talents.

Nous renouvelons à sa famille, à la Caisse de Salquenen et à la Fédération du Haut-Valais l'expression de notre profonde sympathie.

-pp-

COMMUNICATION DU SECRÉTARIAT DE L'UNION

LES PETITS CADEAUX ENTRETIENNENT L'AMITIÉ

L'agenda de poche « Raiffeisen », avec impression de la raison sociale, accompagnera sociétaires et clients tout au long de l'année.

* * *

Nous basant sur la demande de l'an dernier, nous avons constitué une bonne réserve d'agendas 1973.

Jusqu'à ce jour, et par rapport à 1972, le nombre de commandes a fléchi.

Les éditions des prochaines années seront assurées dans la mesure où celle de 1973 pourra être vendue.

Le prix modique de Fr. 1.60 la pièce, impression de la raison sociale et port compris, devrait inciter toutes les Caisses Raiffeisen à profiter de cette aubaine.

Les commandes seront adressées au secrétariat de l'Union suisse. La mention « 100 (ou 200) agendas de poche » suffit.

-pp-

Qu'est-ce que le capitalisme populaire ?

(cb) Les besoins croissants que connaissent les entreprises amènent le public à s'intéresser également à l'acquisition d'actions. A cet égard, les efforts des sociétés anonymes pour éviter la concentration de gros paquets d'actions dans un petit nombre de portefeuilles convergent avec ceux que font d'autres cercles de la population pour pouvoir acquérir des actions. Cette dernière aspiration se heurte toutefois souvent à un obstacle, car la valeur boursière de nombreuses actions est tellement montée au cours des années que plus d'un intéressé doit, pour cette raison, renoncer à un achat d'actions.

Alors que le cours boursier d'une obligation reste voisin de sa valeur nominale, le cours d'une action atteint souvent plusieurs fois la valeur nominale primitive. Le besoin de pouvoir acquérir de plus petites parts du capital social et par là d'un abaissement de la valeur nominale de l'action est évident. Outre la possibilité d'une répartition plus large des investissements, ces petites actions offrent l'avantage de permettre de diversifier beaucoup plus son portefeuille et ainsi de mieux répartir les risques.

Les sociétés de leur côté ont également intérêt à rendre l'acquisition d'actions plus attrayante par l'émission de titres ayant une petite valeur nominale d'une part et par une publicité appropriée d'autre part. Ils insufflent ainsi au grand public l'idée du capital porteur de risques et font en même temps de la publicité pour les produits ou les services qu'ils offrent.

La démocratisation de l'actionnariat exige cependant une base légale que le droit suisse de la société anonyme actuellement en vigueur n'offre pas encore. C'est pourquoi le projet de réforme de ce droit propose d'abaisser la valeur nominale d'une action de 100 francs à 1 franc. Quelques sociétés tentent actuellement, en s'appuyant sur une réglementation provisoire, de remplacer leurs actions qui ont souvent une valeur boursière élevée, par des petites actions ou actions populaires qui soient accessibles à de plus larges couches de la population. Cependant ce n'est que lorsque le régime transitoire sera remplacé par un nouveau droit en matière de sociétés anonymes que l'on pourra parler d'une véritable réalisation de l'idée de capitalisme populaire.

Pour tous vos imprimés

Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens

Communiqué de la Caisse centrale

Certains signes avant-coureurs laissent présager que l'extrême liquidité du marché de l'argent risque bien d'appartenir au passé.

Les Caisses affiliées feront donc preuve de beaucoup de circonspection dans l'octroi de nouveaux prêts et crédits. Les moyens disponibles doivent en premier lieu être mis en réserve pour les bons et fidèles sociétaires et clients (particuliers ou collectivités de droit public). Les demandes de financement importantes de personnes qui n'ont entretenu jusqu'ici aucune relation avec la coopérative locale seront traitées uniquement par les Caisses disposant d'une très ample réserve de capitaux.

En ce qui concerne les Caisses affiliées, la Caisse centrale accordera, comme par le passé, la priorité aux avances à valoir sur des comptes à terme, ainsi qu'aux crédits temporaires. L'octroi de crédits de construction ou de prêts aux collectivités de droit public, ainsi que la reprise directe d'hypothèques, ne pourront intervenir que si les moyens à disposition le permettent.

La direction de la Caisse centrale.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblée jubilaire

VILLARS-LE-TERROIR **VAUD**

Le 20 décembre 1921, 35 citoyens de Villars-le-Terroir constituent une Caisse de crédit mutuel à un moment doublement difficile. Après 1918 et pendant une dizaine d'années, les conditions de l'agriculture sont pénibles. La Caisse vient opportunément au secours des paysans. L'argent est cher : en 1922, notre jeune institution exige un intérêt de 6 à 6 ½ % pour les prêts hypothécaires. L'argent est rare : elle accepte des dépôts d'épargne d'un franc.

D'autre part, la Caisse naît dans une atmosphère locale défavorable, empoisonnée par deux clans ennemis. Les rivalités de personnes priment tout. Dans de telles conditions, M. l'abbé Monney, fondateur et premier caissier, se trouve désemparé et quitte la localité en 1923. M. François Juriens se sacrifie à l'intérêt général, et reprend la gestion jusqu'à ce que M. le curé Gremaud consente à le relever. Le nouveau venu a le tempérament d'un lutteur. Il prend sa tâche avec une autorité décidée à faire front aux uns et aux autres, et à ramener l'union. Il use d'assez de fermeté et de bonté pour y parvenir.

Dès son arrivée, les affaires se stabilisent, et à partir de 1927 montent d'une façon continue dans tous les secteurs, mis à part des fléchissements momentanés. Le fonds de roulement passe de 259 000 francs en 1926 à 3 800 000 francs en 1971.

Dès 1944, la Caisse est gérée par M. le curé Bavaud, en attendant l'entrée en fonction de M. Raymond Dutoit, caissier depuis 25 ans. Cette continuité dans la gestion est bien la preuve de la stabilité actuelle de l'institution.

Le 3 juin dernier, c'est toute la population de Villars qui est réunie sous la tente d'une cantine pour fêter le cinquantenaire de la Caisse, sous la conduite de M. Félix Dutoit, président, avec le concours du Chœur mixte paroissial et des écoles. A cette occasion, M. Raymond Dutoit, caissier, jette un coup d'œil sur les cinquante ans écoulés. M. le curé Bavaud retrace l'histoire du système Raiffeisen. Par la bouche de M. Séchaud, sous-directeur à l'Office de revision, on apprend que le système essaime dans d'autres continents. M. Luginbühl apporte à Villars les félicitations des Caisses vaudoises. C'est avec émotion que l'on entend M. Gremaud rappeler ses années de lutte avec des qualités de cœur encore toutes fraîches. On honore la présence de M. Ernest Pittet, seul survivant des fondateurs.

La Caisse de Villars regarde l'avenir avec confiance.

J. N.

Villars-les-Deux Eglises...

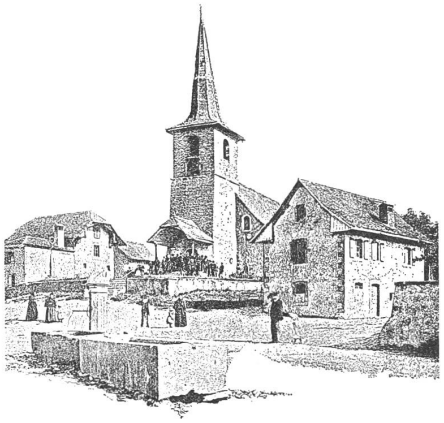

L'ancienne...

La nouvelle...

Les noces d'argent

BONCOURT **JURA**

Fondée en 1947, la Caisse de crédit mutuel de Boncourt a fêté dernièrement son 25e anniversaire. Afin de marquer dignement cette étape importante, les membres des deux comités, sous la présidence de M. René Mathez, avaient remarquablement préparé cette journée.

Quelque 120 membres se retrouvaient à 15 heures déjà à l'aula de l'école primaire pour l'assemblée générale. M. René Mathez, président du comité de direction, ouvrit la séance par des souhaits de bienvenue, puis M. Marius Plomb, secrétaire, donna connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée qui fut accepté avec remerciements.

Au nom du comité de direction, M. René Mathez relata les principaux événements qui ont marqué l'année 1971. Il aborda plus particulièrement la situation économique en Suisse et à l'étranger, notamment dans le domaine de l'épargne. Même si l'imposition des petites et moyennes fortunes n'encourage pas à économiser, il y a en Suisse plus de livrets d'épargne que d'habitants. Dans ce secteur, notre caisse devra encore se développer par le recrutement de nouveaux déposants. Il évoqua également les problèmes de la dévalorisation de la monnaie et du renchérissement.

En cette année 1972 qui marque une étape importante, M. Mathez se plut à relever que malgré des débuts difficiles, notre Caisse avait travaillé sans bruit, avec modestie, à la réalisation de ses objectifs économiques et sociaux. Pour conclure, il remercia tous ceux qui ont contribué au développement de notre institution et en particulier les membres des comités qui ont tenu 28 séances au cours de l'année. Leur activité est un témoignage éloquent de dévouement et de sérieux. M. Mathez termina en exprimant sa gratitude à M. François Rossé, caissier, et à son épouse, dont l'activité et les compétences contribuent à l'heureux développement de notre banque locale.

Avant de commenter les postes importants des comptes 71, M. François Rossé, caissier, relève que malgré les alléchantes réclames et les nombreux tracts publicitaires soulignant non seulement le

LA RUBRIQUE DES OBJETS TROUVÉS

Communication aux gérantes et aux gérants

Trouvé, en juillet dernier, à La Neuveville, une tirelire N° 130 Caisse de crédit mutuel (sans indication du nom de la Caisse).
Elle a été d'abord remise à la Police cantonale bernoise, poste de La Neuveville ; personne ne l'a réclamée.
Les recherches entreprises auprès des Caisses de la région sont restées sans résultat non plus.
Cette tirelire contient une certaine somme.
Elle est maintenant à la disposition de son propriétaire à l'
Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
9001 Saint-Gall.

NOTE DE LA RÉDACTION

Les impératifs de l'actualité, toujours relative dans un organe mensuel, nous obligent à publier dans le présent numéro quelques articles qui prennent la place réservée au compte rendu de l'assemblée générale de la Coopérative de cautionnement, que nos lecteurs trouveront dans le numéro d'octobre.

-pp-

rendement mais encore la sécurité, la majorité des Boncourtois avait maintenu sa confiance au Crédit mutuel. 22 nouveaux coopérateurs sont venus renforcer nos rangs, de sorte que le nombre des sociétaires s'élevait à 268 au 31 décembre dernier. En cette année du 25e, nous nous sommes fixés l'objectif de 300 membres à la fin de l'exercice. En augmentation de 642 000 francs, le bilan atteint la somme de 7 399 000 francs. Le chiffre d'affaires qui passe de 17 à 22 millions, a nécessité près de 7000 opérations. Notre liquidité, et en particulier nos placements à terme à l'Union suisse, de 1 400 000 francs, nous ont permis de répondre à toutes les demandes de crédit qui nous ont été présentées l'an dernier. Pour la seule année 71, le comité de direction a accordé des prêts pour le chiffre exceptionnel de 1 944 000 francs, portant les crédits hypothécaires à 4 724 000 francs, les prêts ordinaires à 335 000 francs, et les prêts aux communes et sociétés à 353 000 francs.

Au passif, les postes principaux sont : 4 866 000 francs répartis sur 1098 carnets d'épargne, 269 000 francs pour les comptes courants créanciers et 1 379 000 francs au chapitre des obligations ; ici on enregistre une augmentation de 243 000 francs due aux taux très avantageux offerts pendant l'exercice. L'épargne ne progresse que de 17 000 francs contre 500 000 francs en 1970. Cette situation a retenu toute notre attention. Comme Boncourt connaît actuellement un nouvel essor économique grâce au développement de la Maison F. J. Burrus, nous sommes certains que 1972 nous permettra de combler ce retard.

Le bénéfice de 28 122 francs porte la réserve à 265 000 francs. Pour le bâtiment, un amortissement de 5000 francs a été versé, ramenant la dette à 245 000 francs.

Prochainement, des cases seront mises à disposition pour le dépôt de tous les papiers et objets de valeur, dans un coffre-fort spécialement aménagé.

Le compte-salaire tend de plus en plus à se généraliser. Le Crédit mutuel se doit d'offrir cette nouvelle prestation de service à ses clients. Le caissier se tient donc à disposition de tous ceux qui désirent être renseignés sur cette nouvelle possibilité de paiement.

M. Rossé conclut en remerciant débiteurs et créanciers, et plus particulièrement les membres des deux comités, de leur dévouement et de leur précieuse collaboration.

Au nom du conseil de surveillance, M. Géo Froidevaux, président, présente son rapport sur les divers contrôles effectués durant l'exercice 71.

L'Office fiduciaire et de revision de l'Union suisse de Saint-Gall a procédé à la revision annuelle et établi son rapport. Ce dernier montre une fois de plus que la Caisse est bien gérée et M. Froidevaux en profite pour remercier le comité de direction et le caissier. Il se plaît également à relever que le Crédit mutuel a acquis ses titres de noblesse au cours de ces 25 années passées au service de la communauté boncourtoise. Cette première étape, notre Coopérative l'a accomplie avec plein succès, sans défaillance, sans enregistrer le moindre pépin, ce qui témoigne de la valeur des principes qui la régissent et du sérieux de son administration. Après ces considérations, les comptes 1971 sont acceptés avec remerciements aux organes responsables.

A 16 heures environ, M. René Mathez, président, levait la séance après les remerciements d'usage et invitait tous les sociétaires à se retrouver à la Salle des œuvres pour la manifestation commémorative.

Manifestation commémorative du 25e anniversaire

Vers 16 h. 30, plus de 200 délégués et invités étaient accueillis en musique à la Salle des œuvres par la fanfare « Union Démocratique », placée sous la direction de M. William Weissbrodt.

M. René Mathez ouvrait cette séance par des souhaits de bienvenue. Comparant le Crédit mutuel de Boncourt à un petit train, il devait retracer avec beaucoup d'humour les événements qui ont marqué cette première étape.

Il appartenait ensuite à M. Géo Froidevaux, président du conseil de surveillance, de faire revivre, avec précision, la création et toute l'activité du Crédit mutuel. Il dit toute sa gratitude aux membres fondateurs, grâce à qui la Caisse Raiffeisen avait vu le jour. M. Paul Puippe, délégué de l'Union suisse à Saint-Gall et rédacteur du *Messager*, apporta les vœux et les félicitations de la direction. Il s'attacha plus particulièrement aux principes Raiffeisen et se déclara très confiant dans l'avenir.

Pour clore la partie oratoire, M. Albert Ackermann apporta le salut de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen.

M. François Rossé, caissier, rappela les mérites des 40 fondateurs dont 29 sont encore membres. Une assiette dédicacée fut remise à chacun, de même qu'un cadeau aux 4 coopérateurs qui ont fait partie des comités durant ce quart de siècle. Il s'agit de MM. René Mathez, président du comité de direction, Jean Breton, caissier durant 19 ans, puis membre du comité de direction, Gérard Plomb, membre du comité de direction, et Albert Stalder, secrétaire du conseil de surveillance.

Un excellent repas fut ensuite servi à tous les participants par la famille Gatherat, du restaurant de la Locomotive. M. François Rossé, caissier, s'acquitta de sa fonction de major de table avec beaucoup d'aisance, et une ambiance très agréable régna durant toute la soirée. Divers orateurs s'exprimèrent encore pour apporter leurs félicitations et leurs vœux au Crédit mutuel de Boncourt.

Au terme de cette manifestation du 25e anniversaire, des remerciements furent encore adressés à tous les participants, à la fanfare « Union Démocratique », et à tous ceux qui avaient collaboré à la réussite de cette journée, dont chacun gardera certainement un agréable souvenir.

Ré.

ROUGEMONT **VAUD**

Le 8 avril écoulé, 160 membres et invités ont participé à la commémoration des 25 ans d'activité de la Caisse de crédit du village, fondée le 2 avril 1947. Le premier exercice accusait un roulement de 146 471 francs, avec un bénéfice de 44 fr. 70. Au 31 décembre 1971, le chiffre d'affaires était de 10 025 270 fr. 47, avec un bénéfice de 12 763 fr. 95 et un fonds de réserves de 168 532 fr. 56. Ces chiffres dénotent fort bien un développement inattendu de cette petite institution bancaire, dans le cadre d'une circonscription communale d'une surface de 4860 ha, avec environ 800 habitants.

La manifestation s'est déroulée au Stand, aménagé pour la circonstance par le caissier, M. Aloïs Bertholet, avec la collaboration d'un décorateur du nom de M. Marc Breton, artiste-peintre et membre de la Caisse. Jamais le Stand n'a été si beau et l'accueil aussi débordant.

La cérémonie est dirigée par le président du comité de direction soussigné, un vieillard de 78 ans qui, dans son rapport, a relevé ce qu'a dit un grand ministre des finances au sujet des Caisses de crédit mutuel :

« Le crédit mutuel a sa doctrine,
Le crédit mutuel a sa philosophie,
Mais, en même temps, sa place économique.
Si bien que quand vous discutez des
problèmes du crédit mutuel,
Félicitez-vous, vous en avez le droit :
C'est là votre lettre de noblesse. »

Il tire la conclusion qu'un tel témoignage est une référence de premier ordre pour les Caisses — système Raiffeisen.

L'exposé des comptes 1971 par le caissier, du rapport circonstancié par le président du conseil de surveillance, M. Marius Yersin, et du procès-verbal de l'assemblée précédente tenu magistralement par M. Marius Bovay, secrétaire, ont fait l'approbation unanime de l'assemblée.

L'ordre du jour se poursuit selon le programme de la convocation. Des souhaits de bienvenue sont adressés à tous les invités et des remerciements chaleureux à la société de musique pour avoir accepté de prendre part à la manifestation, l'agrémentant par des morceaux choisis, et de prendre la tête du cortège pour se diriger dans les restaurants en vue d'apprécier un copieux et délicieux repas (160 couverts) gracieusement offert.

La tribune est occupée tout d'abord par M. René-David Saugy, qui rend un vibrant hommage aux fondateurs, tout en félicitant les organes administratifs de la Caisse pour l'essor qu'ils ont su donner à l'institution et pour tous les services rendus à la collectivité. M. Roland Séchaud, sous-directeur de l'Office de revision, apporte un message de félicitations et d'encouragement, et dédie à cette occasion à notre caissier, M. Bertholet, pour ses 24 ans d'activité, un poème qui a trait à son ancienne profession de charpentier, abandonnée pour devenir banquier, poème qui révèle de la part de son auteur une haute culture. Enfin, il remet 3 superbes plateaux dédicacés aux fondateurs, MM. Robert Yersin-Saugy, Colin Rayroud père, et Arthur Breton, ce qui fait dire à ce dernier, ému : « En suis-je digne ? ».

Puis, M. Alfred Burdet, président de la Fédération vaudoise, accompagné de M. Luc Luginbuhl, de Mies, apporte les salutations du groupement cantonal et remet un souvenir pour les noces d'argent de la Caisse de Rougemont.

La parole est à M. Aloïs Marmillod, préfet, qui donne un aperçu de la situation économique du district en 1877. M. A. Chesaux, pasteur de la paroisse, tire une comparaison entre une comptabilité bancaire et une comptabilité religieuse. MM. Fernand Rosat et Samuel Chabloz, municipaux de Château-d'Œx, et M. le syndic André Pilet, de Rossinière, adressent les félicitations et les vœux des communes qu'ils représentent. Il appartient à M. Ch. Henchoz, député, de tirer des comparaisons entre la situation économique d'aujourd'hui et celle des débuts de l'institution. Il constate que tout a bien changé durant ce quart de siècle.

LE MESSAGER RAIFFEISEN

Editeur :
Union suisse des Caisses de crédit mutuel
(Système Raiffeisen)
9001 Saint-Gall Tél. (071) 22 73 81

Rédacteur responsable :
Paul Puippe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :
Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen) 9001 Saint-Gall

Impression :
Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :
Annonces Suisses S.A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales
Prix du mm : 25 centimes

Abonnements

a) obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires)	fr. 10.—
b) facultatifs	fr. 6.—
c) privés	fr. 10.—

Enfin, les Caisses Raiffeisen voisines de Château-d'Œx et de Rossinière, la première représentée par MM. M. Lempen et David Gétaz-Saugy, la seconde par MM. André Martin et Paul Pilet, déposent chacune une superbe channe et adressent des paroles élogieuses à l'égard de leur sœur de Rougemont dans l'allégresse des 25 ans de sa fondation.

Le conseil de surveillance, appuyé par deux membres du comité de direction et le caissier, avaient décidé d'offrir aux dirigeants « jubilaires », pour leurs 25 ans d'activité au comité de direction, une channe avec 6 gobelets et plateau. Ainsi, MM. Robert Yersin, Colin Rayroud et Arthur Breton reçoivent des mains d'aimables jeunes filles, portant écharpe vaudoise, les cadeaux qui leur étaient dévolus.

Le souvenir de cette manifestation restera sans doute gravé dans l'esprit de tous ceux qui y ont pris part.

Arthur Breton, président

Assemblées générales ordinaires

CORSIER - CORSEAUX - JONGNY **VAUD**

Une confusion de rôles nous a fait omettre de donner, avant ce jour, le compte rendu de l'assemblée annuelle de notre Caisse, qui s'est tenue en la Grande salle de Corsier en mars dernier. Nous nous excusons de ce retard.

M. William Cornu, président du comité de direction, dans son rapport, peut à juste titre se réjouir de la marche ascendante de la Caisse qui, d'année en année, voit s'élargir son rayon d'action et s'augmenter le nombre de ses adhérents.

M. Willy Marti, caissier, n'a pas tardé à acquérir l'estime des membres de la Caisse ; précis, discret, affable, il est de bon conseil aussi, et nombreux sont ceux qui ont recours à ses compétences. L'exercice 1971 a enregistré 21 nouveaux déposants et sept nouveaux membres. Ce nouvel apport représente une augmentation des dépôts de 245 153 fr. 50. Alors que les excédents confiés à la Caisse centrale, à Saint-Gall, s'élevaient à 1 250 000 francs à fin 1970, ils n'étaient plus que de 700 000 francs à fin 1971. Ce phénomène réjouissant traduit une augmentation sensible de l'ordre d'un demi-million des investissements effectués dans le cercle d'activité local. Les carnets de jeunesse et ceux des personnes âgées ont bénéficié de taux de faveur. Le caissier fait observer que la Caisse Raiffeisen est une institution de mutualité pure, les bénéfices étant totalement réinvestis et profitant directement aux sociétaires ; les réserves, augmentées du bénéfice de 1971 — soit 13 027 fr. 60 — s'élèvent à 264 285 fr. 15. Le roulement a atteint le chiffre impressionnant de 10 126 732 fr. 66, et le bilan 4 240 987 fr. 25.

Dans son rapport, M. René Ducret, président du conseil de surveillance, relève que depuis l'introduction des premières Caisses Raiffeisen en Suisse, par le curé Traber, on a vu s'ouvrir et prospérer plus de 1000 banques locales, images de la solidarité villageoise. Le conseil de surveillance, composé en outre de MM. Arthur Zahnd (Corseaux), Roger Pilet (Jongny), Louis Volet (Corsier) et Gustave Volet (Corseaux), recommande l'adoption des comptes de 1971, avec félicitations au caissier et remerciements au comité de direction.

Toutes choses réglées, l'assemblée fit honneur à une savoureuse collation tout en applaudissant la Fanfare des Monts-de-Corsier qui, sous la direction de M. Jean-Marc Gabioud, interpréta avec brio plusieurs œuvres de son plaisant répertoire.

* * *

En cours de séance, M. W. Cornu, président, avait annoncé et rappelé que le samedi 29 avril 1972 les assises annuelles de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen se tiendraient à Corsier. Cette réunion de quelque 350 délégués a donc eu lieu et fut une réussite parfaite grâce à la diligence et à la compétence des organisateurs qui présidèrent à la réception.

Tant à la Grande salle de Corsier, où eurent lieu les délibérations, qu'à l'instant de la douce heure apéritive, dans le préau du collège, qu'au restaurant de l'Hôtellerie de Chatonneyre, à Corseaux, lieu de fine gastronomie en commun, tout fut parfait.

Nul doute que tous les participants venus des quatre coins du canton de Vaud n'aient joui intensément de cette journée et n'en gardent un souvenir précieux.

B.

BOÉCOURT **JURA**

Le 26 février a eu lieu, au restaurant de l'Ours, la 49e assemblée générale de notre Caisse. C'est en présence de 102 participants que M. Gaston Bourquard, président du comité de direction, ouvrit l'assemblée en souhaitant à tous et à toutes une cordiale bienvenue, ainsi qu'à Mme et M. Charles Fleury, député. Comptant sur l'apport de chacun, il recommande les services de notre institution autonome d'épargne et de crédit, l'un des maillons de la chaîne des 1148 Caisses Raiffeisen suisses.

Depuis la dernière assemblée, plusieurs membres nous ont quittés pour l'éternité. Ce sont M. l'abbé Ceppi, MM. Robert Migy, Joseph Baour-Allimann et Léon Baour. L'assemblée honora leur mémoire.

Dans son rapport, M. Gaston Bourquard fit un tour d'horizon sur la situation économique, laquelle est caractérisée par un développement toujours plus imposant. Il remercia tous ceux qui contribuèrent à doter notre coopérative d'entraide d'une situation aussi enviable. Ses collègues du comité de direction et du conseil de surveillance ont fourni un témoignage éloquent de dévouement et de sérieux. La gratitude particulière va également à notre gérante, pour l'accomplissement des travaux divers qu'appelle une gérance bien ordonnée, comme pour toute l'attention qu'elle voue au service de la clientèle.

La caissière, Mme Isabelle Stékoffer, félicita les sept nouveaux membres, qui portent l'effectif à 122 coopérateurs. Elle commenta les comptes de l'exercice écoulé. Le bilan atteint 2 572 321 francs. Le mouvement général se monte à 6 311 734 francs. Les dépôts d'épargne accusent la belle somme de 1 021 804 francs. Le bénéfice est de 10 826 francs et, selon les statuts, il est versé inégralement au fonds de réserve arrondi ainsi à 131 711 francs. La caissière remercia les membres de l'intérêt et de la confiance qu'ils témoignent à notre Caisse.

Le président du conseil de surveillance, M. Gottfried Blättler, s'exprime à son tour en relevant la parfaite gestion de l'institution. Il releva l'obligation de discrétion qui s'étend à la caissière et à tous les membres des comités et remercia les membres, le président du comité de direction, ainsi que notre caissière pour la compétence et le dévouement qu'ils ne cessent de manifester au service de la communauté. M. Blättler tient à remercier également l'Office de revision de l'Union suisse dont l'expertise annuelle nous décharge d'une bonne part de nos responsabilités. C'est à l'unanimité que l'assemblée approuva le bilan et les comptes avec décharge aux organes responsables.

M. Charles Fleury, député, nous fit une causerie sur les problèmes actuels. Son exposé a été écouté avec beaucoup d'attention. Le président le remercia chaleureusement. Puis il fut remis à M. Emile Eggenschwyler une channe pour ses 25 ans d'activité en qualité de secrétaire du conseil de surveillance.

M. Gottfried Blättler, au nom du conseil de surveillance, remit un plateau dédicacé de l'Union suisse et donna connaissance d'une lettre de félicitations au jubilaire.

C'est par un souper très bien servi par la famille Jobin que se termina cette belle soirée. Après quoi le président leva cette assemblée, en donnant rendez-vous à l'année prochaine pour fêter comme il se doit le cinquantenaire de notre institution, qui sera marqué par une manifestation spéciale pour rehausser ce jubilé.

G. B.

MONTHEY **VALAIS**

Pour son 61e anniversaire, notre Caisse Raiffeisen lançait une innovation. En effet, demander aux Montheysans de se déplacer à Choëx, faubourg de Monthey, pour une assemblée générale, relevait presque de l'exploit.

Eh bien ! cet exploit, notre comité l'a réussi puisque la salle de gymnastique de Choëx et son annexe se sont révélées presque trop petites pour recevoir tous les sociétaires ayant répondu à sa convocation. Nous croyons que l'attrait d'une promenade sur notre sympathique « coteau » n'est pas étranger à cette participation, mais nous savons aussi que bientôt, étant donné le succès de notre Caisse auprès de toute la population de notre cité, le comité devra prévoir la construction d'une vaste halle de fête de 2000 à 3000 mille places pour recevoir tout le monde !

M. François Gillioz nous donne connaissance du rapport du comité de direction qu'il préside. Il nous rappelle que l'assemblée générale est l'organe suprême de notre institution d'épargne et de crédit. Les membres ont ainsi l'occasion de se prononcer sur la situation matérielle de l'institution, ainsi que sur l'activité de ses organes de direction et de surveillance. La présence d'un si grand nombre de sociétaires prouve l'intérêt et la confiance qu'ils témoignent à la Caisse. Le président, nous parlant de la transformation des nouveaux locaux acquis à la rue du Coppet, tient à remercier le comité de construction pour tout le travail effectué. La « Raiffeisen » est installée depuis le mois d'avril dans son propre immeuble, et les aménagements judicieux qui lui ont été apportés permettent un travail plus agréable et plus rationnel. Il nous dit également qu'il y aura toujours de la place pour de nouveaux membres, car il reste à disposition des possibilités d'agrandissement. Nous parlant du développement des Caisses Raiffeisen dans le monde, le président émet le vœu que celles-ci se répandent également dans les pays du Tiers monde. Pour illustrer son vœu, il nous cite l'exemple de Formose où, grâce au dévouement inlassable de M. Chiang, elles sont en pleine expansion.

Puis M. Gillioz nous informe que le comité a tenu 15 séances au cours de l'an passé. Plusieurs membres, hélas, nous ont quittés pour un monde meilleur et, pour honorer leur mémoire, l'assistance observe un instant de silence. Il nous informe également que M. Bernard Boissard, membre du comité de direction, a été nommé membre du

comité de la Fédération du Valais romand. Il lui adresse ses félicitations, ainsi qu'à ses collègues des deux comités, au caissier, M. Marc Vanay, et à sa secrétaire.

Prenant la relève, M. Marc Vanay, gérant, va, par quelques phrases très réalistes, retracer les événements principaux de l'exercice écoulé. Chaque membre ayant reçu le relevé des différents comptes, il se cantonnera dans des commentaires sur les principaux postes. D'abord il relève que, chaque année, il a le plaisir de nous annoncer l'arrivée de nouveaux membres. *Cette fois, ce sont 33 Montheysans qui, par leur adhésion à la Caisse, portent l'effectif de ses sociétaires à 559.* Il pense que la meilleure propagande pour notre petite banque se fait surtout par ses adhérents qui, satisfaits de sa bonne marche, prospectent eux-mêmes auprès de leurs parents et amis.

Le compte épargne pour 1971 présente une augmentation d'environ 1,4 million de francs sur l'an passé, celui des obligations est, lui aussi, d'un million de francs supérieur. Très réjouissant progrès ! Le compte épargne représente le 59 % du total du bilan. Dans le « rayon » des prêts hypothécaires, l'année 1971 a vu l'octroi de crédits pour environ 2,8 millions de francs. Le caissier profite de l'occasion pour nous rappeler l'art. 2 des statuts, qui dit que la Caisse de crédit mutuel est là spécialement pour aider ses membres par des crédits « populaires », c'est-à-dire : construction de logements, crédits d'équipement, aide temporaire, etc. Les chiffres des comptes courants expriment également une nette augmentation ; ceci prouve qu'ils présentent de plus en plus d'intérêt pour la clientèle. En fonction du mouvement et du chiffre du bilan, le bénéfice net d'exploitation est assez éloquent pour prouver que, à la Caisse Raiffeisen, l'idée de base de son fondateur est toujours réalisée, puisqu'à Monthey, avec un roulement de 59 millions et un bilan de 22,5 millions de francs, ce bénéfice est d'environ 90 000 francs. Qui dit mieux dans le domaine « service au client » d'une banque ? Notre trésorier nous rappelle qu'un des meilleurs moyens de lutte contre l'inflation restera toujours l'épargne et il pense que nos coopérateurs l'ont bien compris, si l'on s'en réfère aux chiffres précités. L'épargne permettra toujours à qui que ce soit de songer sainement à un mariage, à une prise à son compte d'une entreprise, voire même à des études et — pourquoi le cacher ? — à une tranquille vieillesse. Pour mieux illustrer ce qu'il vient de nous dire, il nous cite cette pensée : « Le bagage le plus lourd restera toujours un porte-monnaie vide ». Pour terminer son rapport, notre gérant se déclare heureux de se trouver actuellement dans la « maison » de la Caisse puisque, comme l'a dit le président, nous nous trouvons aujourd'hui chez nous, dans nos « meubles ».

La Caisse Raiffeisen de Monthey, la plus importante de Suisse romande, a maintenant pignon sur rue...

M. Jules Marclay, président du conseil de surveillance, donne ensuite connaissance du rapport de son comité. Plusieurs contrôles effectués confirment que les divers prêts et crédits sont bien garantis, que les petits « trucs » spéculatifs n'existent pas chez nous. M. Marclay tient à dire merci à tous les débiteurs qui font régulièrement face à leurs obligations. Quant à ceux qui, de temps à autre — ils sont peu nombreux — se font un peu tirer l'oreille il sait qu'il s'agit d'accidents passagers. Ses remerciements vont aussi aux déposants fidèles et nouveaux, qu'il encourage vivement à persévérer dans la même voie. S'appuyant sur le rapport de revision de l'Union centrale, il est heureux de nous dire que notre institution est actuellement au premier rang des Caisses de Suisse romande. Quant au caissier, M. Marclay pense que le magnifique essor de l'institution est en grande partie l'œuvre de M. Vanay. Il tient, une fois de plus, à le féliciter pour sa « magistrale » gestion.

Les propositions du conseil de surveillance sont donc d'adopter les comptes et le bilan, ainsi que de verser un intérêt brut de 5 % aux parts sociales. Elles sont votées par applaudissements.

Deux membres du comité de direction voyaient leur mandat arriver à échéance, mais ces deux messieurs acceptent une réélection.. Aussitôt dit, aussitôt fait : MM. Bernard Boissard et Pierre Rossy sont confirmés par acclamation dans leurs fonctions. Au chapitre des démissions, une seule à regretter, celle de M. Eugène Rithner, membre du comité depuis 42 ans. Après l'éloge adressé à ce pilier de la Caisse, le président fait une proposition.

M. Joseph Rithner (Joson pour tout le monde) président du conseil communal de la ville de Monthey, veut bien accepter de reprendre la place de son père, et c'est aux applaudissements de l'assemblée qu'il est nommé membre du comité de direction.

Aux divers, personne ne demandant la parole, M. Gillioz a l'agréable tâche de remettre au « papa Rithner « un cadeau en témoignage de reconnaissance pour les grands services rendus.

Un autre membre des organes dirigeants se voit également gratifié d'un présent. Cette marque de reconnaissance va à M. Jules Marclay, qui fait partie du conseil de surveillance depuis 25 ans.

Un grand bravo à ces deux « comitards » méritants.

L'assemblée se termine donc sur cet intermède fort sympathique et, puisque nous sommes sur le coteau, nous dit M. Gillioz, nous aurons le plaisir d'entendre chanter le Chœur mixte de Choëx, placé sous la direction de M. Meinrad Puippe, et accompagné au piano par M. Gérald Guldenmann. Bravo, amis chanteurs et chanteuses de Choëx, d'avoir bien voulu apporter la note artistique à cette 61e assemblée.

La traditionnelle collation offerte si généreusement par la Caisse permet aux Raiffeisenistes montheysans présents de fraterniser encore quelques instants devant un verre de fendant et de passer une fin de soirée des plus agréables...

A. B.

J. A. 1000 Lausanne 1

Lisez
et faites lire
«votre journal»
Le Messager
Raiffeisen